



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 51 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question
des opérations de maintien de la paix
sous tous leurs aspects**

Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la résolution 78/291 de l'Assemblée générale, le présent rapport expose les principaux faits qui ont marqué les activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis la parution du rapport précédent (A/78/587) ainsi que les questions que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est invité à examiner.



I. Contexte stratégique

A. Perspectives pour le maintien de la paix à l'issue du Sommet de l'avenir

1. Depuis leur création en 1948, les opérations de maintien de la paix sont progressivement devenues la pierre angulaire de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Étayées par la légitimité unique de l'Organisation sur la scène internationale et sa capacité à mutualiser les ressources et les compétences mondiales, elles sont un outil pertinent à long terme permettant de faire face à certains des conflits les plus complexes de la planète.

2. Plus de 68 000 membres du personnel de maintien de la paix, civil ou en tenue, originaires de 121 États Membres, continuent de servir avec courage et dévouement dans 11 missions à travers le monde, protégeant les civils contre des menaces imminentes et instaurant des conditions propices à un règlement durable des conflits. Les soldats de la paix travaillent en étroite collaboration avec des partenaires et des acteurs nationaux pour rétablir la confiance et favoriser la réconciliation entre les populations, apportant ainsi une contribution concrète dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits humains, de la gouvernance, de l'état de droit, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Au Moyen-Orient, la présence des soldats de la paix des Nations Unies le long de la Ligne bleue entre Israël et le Liban et sur le plateau du Golan est essentielle pour appuyer les efforts de désescalade et le retour à une cessation des hostilités, ainsi que pour assurer la protection des civils.

3. De nombreux soldats de la paix continuent de servir au péril de leur santé physique et mentale. Bien que le nombre de soldats de la paix décédés à la suite d'actes de malveillance ait considérablement diminué au cours des 12 derniers mois par rapport aux deux périodes précédentes, les soldats de la paix doivent faire face à des menaces de plus en plus sophistiquées et en constante évolution, notamment le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le soutien que de nombreux États Membres apportent aux parties en conflit. Ces menaces sont exacerbées par les progrès technologiques rapides, notamment ceux qui permettent de propager rapidement des informations erronées et fallacieuses. En outre, année après année, les perturbations causées par les changements climatiques soulèvent des difficultés de plus en plus pressantes dans de nombreux contextes opérationnels, comme au Soudan du Sud, où les soldats du maintien de la paix ont dû intervenir rapidement pour renforcer les dispositifs de protection contre les inondations sans précédent qui se sont produites en septembre et en octobre, afin d'éviter que les perspectives économiques et humanitaires déjà inquiétantes du pays se dégradent davantage.

4. Le succès des opérations de maintien de la paix repose sur des partenariats efficaces et sur l'engagement résolu et constructif de toutes les parties prenantes. Le maintien de la paix nécessite un soutien politique unifié et cohérent de la part du Conseil de sécurité, ainsi que des mandats qui définissent une orientation stratégique claire et qui sont réalistes, hiérarchisés en fonction des priorités et assortis de ressources adéquates. En l'absence d'unanimité entre les membres du Conseil, les opérations de maintien de la paix risquent d'être incapables de jouer un rôle politique plus efficace au nom du Conseil et de l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies. L'érosion de la confiance des États Membres à l'égard de l'Organisation des Nations Unies empêche cette dernière de s'engager dans des efforts de prévention et de consolidation de la paix et pourrait donner l'occasion aux

fauteurs de troubles opérant aux niveaux régional ou national de saper les activités prescrites, notamment au moment de la clôture des opérations de maintien de la paix.

5. Dans ce contexte, le Sommet de l'avenir, qui s'est tenu à New York les 22 et 23 septembre 2024, a offert aux dirigeants du monde une occasion historique de rétablir la confiance mutuelle dans la coopération internationale et de se réunir autour des principes fondamentaux du système multilatéral fondé sur la Charte des Nations Unies. En adoptant par consensus le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont réaffirmé avec force la pertinence et la valeur des opérations de paix des Nations Unies comme outils essentiels du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les principales recommandations issues de la note d'orientation n° 9 du Secrétaire général intitulée « Nouvel Agenda pour la paix » ont été reprises dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres ayant reconnu que les opérations de paix devaient d'urgence s'adapter à des difficultés complexes. Le Pacte façonnera la prochaine phase de mise en œuvre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » dans les années à venir. En outre, l'adoption de la résolution [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité en décembre 2023 a marqué une étape importante dans les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en permettant aux opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine d'utiliser des contributions mises en recouvrement par l'Organisation. Dans un contexte de renforcement et d'élargissement de la panoplie de solutions en faveur de la paix et de la sécurité internationales, ce partenariat peut jouer un rôle central dans l'édification d'un multilatéralisme plus efficace et en réseau pour le XXI^e siècle.

B. Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

6. Le 15 mars 2024, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a adopté un nouveau rapport ([A/78/19](#)) conformément à la résolution [77/302](#) de l'Assemblée générale. Conformément à son mandat, le Comité spécial a entrepris une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et formulé 121 recommandations visant à améliorer les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétariat s'est employé à appliquer ces recommandations depuis lors. Le présent rapport et son additif font le point sur les mesures prises pour chaque recommandation.

7. Les figures ci-après présentent la répartition des recommandations par entité destinataire et par domaine thématique de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». La plupart des recommandations (76) sont destinées au Secrétariat, 5 s'adressent aux principaux acteurs du maintien de la paix (pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, autorités hôtes, organisations régionales) et 40 ont un caractère collectif.

Figure I

Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, par entité destinataire (2024)

(nombre de recommandations)

■ Secrétariat ■ États Membres ■ Recommandations collectives

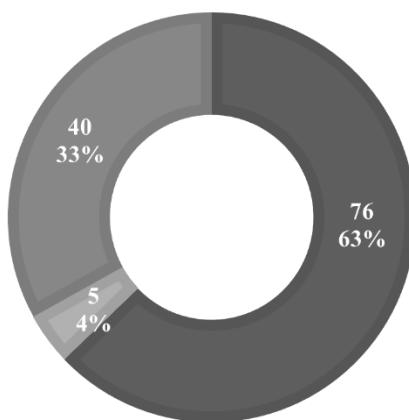
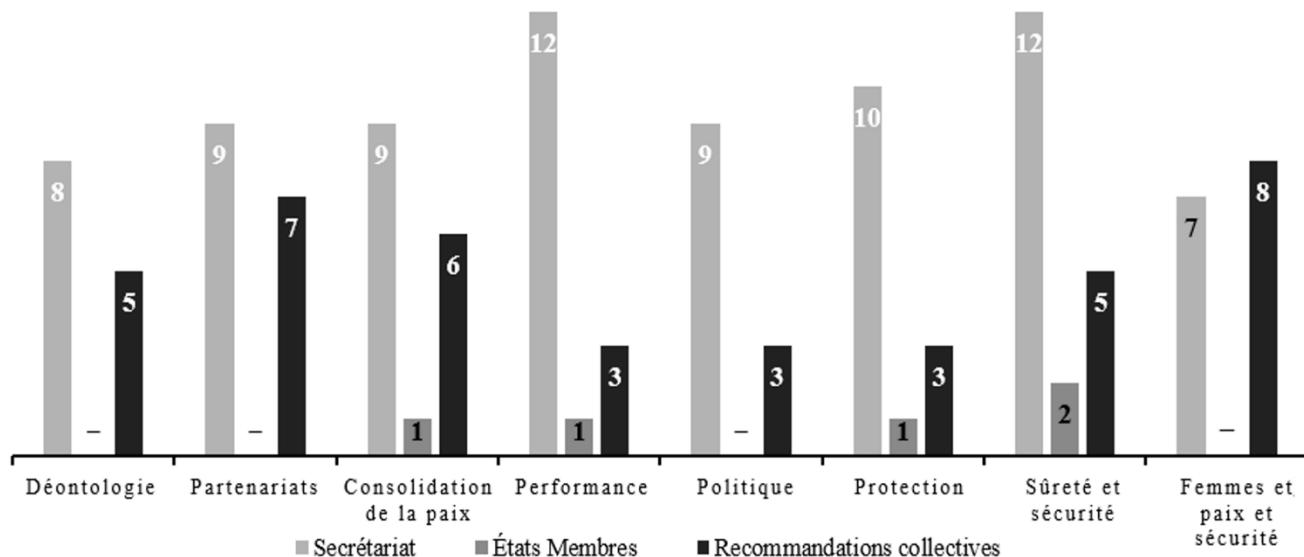


Figure II

Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, par domaine thématique (2024)

(nombre de recommandations)

**II. Action pour le maintien de la paix Plus : vue d'ensemble des priorités****Action pour le maintien de la paix Plus : suivi**

8. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat et les partenaires du maintien de la paix ont continué de renforcer l'efficacité et l'incidence des opérations de maintien de la paix, conformément à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à la stratégie de mise en œuvre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus », qui est axée sur sept

priorités systémiques et deux thèmes transversaux. Ces priorités sont les suivantes : a) rechercher la cohérence collective dans les stratégies politiques ; b) améliorer l'intégration stratégique et opérationnelle des missions ; c) veiller à ce que les missions disposent des moyens et de l'état d'esprit nécessaires à l'exécution de leur mandat ; d) garantir la responsabilité à l'égard des membres du personnel de maintien de la paix en améliorant leur sûreté, leur sécurité et leur bien-être, notamment en obligeant les auteurs d'attaques à leur encontre à en répondre ; e) faire en sorte que tous les membres du personnel de maintien de la paix soient comptables de leurs actions en matière de performance, de déontologie et de discipline ainsi que d'empreinte écologique des missions ; f) se focaliser sur la communication stratégique ; g) resserrer la coopération et tisser des liens plus constructifs avec les pays hôtes. La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la conduite d'activités visant à faire en sorte que la culture du maintien de la paix soit davantage fondée sur des données et sur la technologie sont intégrées dans toutes ces priorités.

9. Les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ont continué de faire l'objet d'un suivi systématique au moyen du cadre de suivi de l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus ». Au cours de la période considérée, deux rapports d'activité ont été communiqués aux États Membres. Publié en septembre 2024, le rapport le plus récent fait état de plusieurs avancées. Les missions de maintien de la paix ayant pour mandat de trouver des solutions politiques ont poursuivi leur action politique aux niveaux local et national, tandis que celles dont le mandat est plus limité, comme les missions de surveillance des cessez-le-feu, ont contribué à créer un environnement propice à un règlement politique. En ce qui concerne la sûreté et la sécurité, au 3 septembre, le pourcentage de membres du personnel de maintien de la paix décédés à la suite d'actes de malveillance a considérablement diminué, mais les maladies sont restées la principale cause de décès (55 %) ; c'est pourquoi il convient de redoubler d'efforts et d'attention. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de travailler en étroite collaboration avec les missions afin de réduire les risques liés aux engins explosifs, notamment les engins explosifs improvisés. Dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Service a détruit en toute sécurité plus de 68 924 engins explosifs et dispensé des séances de sensibilisation au danger des engins explosifs à plus de 81 000 personnes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué d'atteindre tous les objectifs de la stratégie pour la parité des genres applicable au personnel en tenue, à l'exception des contingents. Les missions ont également renforcé le rôle des équipes de liaison, dont chacune est composée à plus de 50 % de femmes, afin d'instaurer un climat de confiance avec les communautés d'accueil et d'améliorer la sécurité. Sur les 55 unités de police constituées dont la performance a été évaluée entre novembre 2023 et avril 2024, aucune n'a reçu l'appréciation « Amélioration requise ». Une campagne de communication axée sur la mise en récit et la production de contenus attrayants a permis aux canaux numériques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies de gagner 75 000 nouveaux abonnés.

10. Le Pacte pour l'avenir ayant été adopté, le Département des opérations de paix élaborera la prochaine version de la stratégie de mise en œuvre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ».

III. Impact politique du maintien de la paix

A. Promouvoir des solutions politiques et établir des objectifs politiques complémentaires aux niveaux national et local

11. Quand tel était leur mandat, les missions de maintien de la paix ont continué de promouvoir et d'appuyer les solutions politiques aux conflits et les processus de paix, souvent en partenariat avec des acteurs régionaux et d'autres partenaires. Elles ont contribué à faciliter des espaces propices au dialogue et au règlement pacifique malgré des conditions de plus en plus difficiles. Dans l'ensemble des missions, la récurrence de la violence armée est restée un sujet de préoccupation.

12. La MONUSCO a noué le dialogue avec des acteurs nationaux, provinciaux et locaux afin de lutter contre les facteurs de conflit et de protéger les civils. La Mission a appuyé les initiatives de paix locales, établi un mécanisme de dialogue en Ituri et élaboré une stratégie politique pour le Sud-Kivu dans le cadre de son désengagement de la province, prévu avant la fin juin 2024. Elle a apporté son expertise au processus de Nairobi, encouragé la participation des femmes et des jeunes et contribué à la préparation des élections de décembre 2023, qui se sont déroulées pacifiquement. Elle a également soutenu le renforcement des capacités des femmes, sensibilisé la population contre la violence et plaidé en faveur d'un projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie, dans un contexte empreint de discours de haine. Les bons offices et l'expertise de la Mission ont contribué à la mise en œuvre du processus de Luanda. En effet, la Mission a partagé son expertise sur la présence et la dynamique des groupes armés concernés avec l'équipe de médiation angolaise. Elle a tiré parti de sa présence pour aider les autorités angolaises et congolaises à établir des sites de précantonement dans le Nord-Kivu afin d'accueillir les forces rebelles désireuses de se désarmer conformément à la feuille de route de Luanda et au communiqué de Luanda en date du 23 novembre 2022. Elle a travaillé en étroite collaboration avec la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo afin d'échanger des informations et de mutualiser les efforts visant à créer un environnement favorable à la mise en œuvre du processus de Luanda. Conformément à la résolution [2746 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a fourni un soutien logistique et opérationnel limité à la Mission de la Communauté de développement, sans préjudice de l'exécution des priorités découlant de son mandat, dans le respect des modalités fixées par le Conseil de sécurité et en pleine conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

13. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a fait progresser la mise en œuvre de sa stratégie politique pluriannuelle au moyen d'une approche décentralisée. Elle a agi en étroite coordination avec les parties prenantes centrafricaines et les partenaires stratégiques, notamment pour faire avancer le processus de paix et le processus politique, appuyer l'extension de l'autorité de l'État et contribuer à la préparation des élections locales.

14. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), dans le cadre de son mandat et de son rôle dans le mécanisme trilatéral, a contribué à promouvoir la prévention des conflits. Aux niveaux national et local, la Mission s'est attachée à promouvoir l'adoption de solutions politiques consensuelles et d'objectifs complémentaires en soutenant la mise en place d'un processus inclusif et dirigé par des acteurs nationaux et locaux, notamment au moyen d'ateliers réunissant toutes les principales parties prenantes.

15. Compte tenu de l'évolution de la situation de la région, notamment le conflit au Soudan, qui a eu une incidence sur les relations entre les communautés, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) a donné la priorité aux efforts de réconciliation intercommunautaire. Des initiatives telles que les conférences qui ont réuni les communautés ngok Dinka et misseriya à Noong (centre d'Abyei) avant et après les migrations en décembre 2023 et mai 2024, en coopération avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires, ont contribué à une réduction de la violence entre les deux communautés pendant la saison des migrations.

16. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a continué de défendre et de promouvoir la cessation des hostilités et la participation au processus de paix, sous la direction de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

17. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a poursuivi ses opérations malgré les échanges de tirs quotidiens de part et d'autre de la Ligne bleue. Elle a poursuivi ses efforts de liaison et de coordination tout en travaillant en étroite collaboration avec la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) et d'autres parties concernées afin d'appuyer les efforts de désescalade et de retour à une cessation des hostilités au titre de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité.

18. Alors qu'à Chypre, le processus politique n'a guère progressé, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a poursuivi son action en vue de créer des conditions propices aux négociations et à un éventuel règlement. Elle a continué de s'employer à maintenir le calme et la stabilité sur le terrain et est parvenue à empêcher une escalade des tensions pendant une période sensible sur le plan politique.

19. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a favorisé l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés, notamment en facilitant le règlement des problèmes locaux et l'assistance aux communautés non majoritaires, en donnant davantage de moyens d'action aux femmes et aux jeunes et en luttant contre la mésinformation et la désinformation. Au nombre des priorités stratégiques de la Mission figurait le soutien au dialogue entre Belgrade et Pristina, facilité par l'Union européenne.

B. Promouvoir des approches régionales pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits

20. La MONUSCO s'est employée à renforcer la coordination et le partage d'informations entre les forces nationales et régionales présentes dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est, dont le mandat a duré de décembre 2022 à décembre 2023, et avec la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, qui a commencé à se déployer dans le Nord-Kivu en décembre 2023. La Mission a appuyé l'harmonisation des efforts politiques régionaux, notamment les processus de Luanda et de Nairobi, et pris des mesures visant à créer les conditions requises pour associer les groupes armés à ces processus. Elle a continué de soutenir le mécanisme de vérification ad hoc renforcé, destiné à superviser la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 30 juillet entre le Rwanda et la République démocratique du Congo.

21. Dans le cadre du mécanisme trilatéral, la MINUSS a joué un rôle clé dans l'avancement du processus de paix mené par l'Autorité intergouvernementale pour le

développement et dans la promotion d'approches régionales pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits au Soudan du Sud. La Mission a appuyé l'action menée au niveau régional pour dégager un consensus entre les parties du Soudan du Sud, notamment au moyen de l'Initiative Tumaini, en mettant l'accent sur les mesures urgentes à prendre pour mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, établir une constitution permanente et préparer des élections.

22. Au Moyen-Orient, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a maintenu une liaison régionale avec les cinq parties aux Conventions d'armistice général de 1949. Le déploiement d'observateurs militaires de l'ONUST auprès de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et de la FINUL en vue d'aider les deux opérations à s'acquitter de leurs mandats respectifs a contribué aux initiatives de désescalade dans la région.

C. Renforcement de l'analyse, de la planification stratégique et opérationnelle et de l'intégration

23. Le Département des opérations de paix a continué de renforcer l'intégration, la planification stratégique et opérationnelle et l'analyse. La MINUSCA, qui fait actuellement figure d'exemple s'agissant des bonnes pratiques en matière de planification, a poursuivi la mise en œuvre et le suivi des performances dans le cadre de son plan de mission pour la période 2023-2028, lequel est fondé sur sa stratégie politique. Afin de renforcer la clarté, la cohérence et l'impact de l'exécution du mandat et de proposer aux missions un outil de planification destiné à améliorer la mise en œuvre des activités prescrites dans le contexte actuel de crise de liquidités, le Département des opérations de paix attend des autres opérations de maintien de la paix qu'elles envisagent d'adopter les meilleures pratiques de planification de la MINUSCA, tout en les adaptant à leurs propres contextes et en veillant à ce que les principaux documents stratégiques et de planification et les processus établis par les hauts responsables soient alignés.

24. Les trois opérations de maintien de la paix multidimensionnelles intégrées, à savoir la MONUSCO, la MINUSS et la MINUSCA, ont continué de mettre en œuvre la version révisée de la Politique d'évaluation et de planification intégrées de l'ONU. Les missions ont activement collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des priorités communes qui ont été arrêtées. Des forums conjoints ont continué d'être organisés au niveau de la direction et du personnel afin que l'analyse, la planification et l'action se fassent de manière conjointe. Au Siège, des équipes spéciales intégrées se sont réunies à intervalles réguliers pour examiner, sur le plan stratégique, les questions d'évaluation et de planification à l'échelle de l'Organisation.

25. Le Secrétariat a entrepris de réviser la politique de transition de l'Organisation dans le cadre de la réduction des effectifs ou du retrait des missions. Cette révision vise à fournir des orientations de meilleure qualité fondées sur les enseignements et les bonnes pratiques tirés des transitions récentes. Elle a également pour objectif de recadrer la planification de la transition dans toutes les phases du cycle de vie d'une mission, notamment après la réduction des effectifs et le retrait, dans une optique prospective et intégrée et en collaboration avec l'équipe de pays et les responsables gouvernementaux compétents. À cette occasion, il sera tenu compte des enseignements majeurs tirés du retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), contexte dans lequel, malgré l'accélération des délais, les orientations existantes et le soutien apporté par

le Siège ont aidé la MINUSMA à élaborer un plan de transfert des tâches de la Mission aux responsables gouvernementaux et aux organismes, fonds et programmes (voir [S/2023/611](#)), ainsi que des arrangements financiers et opérationnels adaptés avec le bureau du Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies concernant la phase postérieure au retrait de la Mission. Ces approches et idées transversales éclaireront la révision de la politique de manière à renforcer l'incidence des missions sur l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour préserver les acquis en matière de paix et de développement pendant les périodes de transition.

26. Le Département des opérations de paix collabore avec la Commission de l'Union africaine à l'élaboration de directives de planification conjointes Union africaine-Organisation des Nations Unies qui faciliteront la planification stratégique et les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine en permettant à ces dernières d'utiliser les contributions statutaires, conformément à la résolution [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité.

D. Communication stratégique et lutte contre la mésinformation, la désinformation et les discours de haine

27. L'action menée par le Secrétariat en vue de susciter un appui en faveur du maintien de la paix et de mieux faire comprendre les activités y relatives continue de reposer sur une communication stratégique proactive, approfondie et percutante. La campagne de communication intitulée « La paix commence avec moi », qui a été primée, vise à atteindre les publics cibles au moyen de médias traditionnels et de plateformes numériques. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué d'apporter son soutien en matière de communication de crise, notamment dans le contexte du retrait et de la clôture de la MINUSMA, afin de maîtriser les risques et de mettre en évidence les résultats obtenus. En janvier 2024, la campagne de communication mondiale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été repensée et a pris la forme d'un microsite interactif illustré par des visuels dynamiques. Afin d'améliorer l'intégration de la communication stratégique à tous les niveaux, de nouvelles formations ont été élaborées, notamment une formation de base préalable au déploiement et des modules numériques à l'intention de la MINUSS et de la FISNUA ainsi que des orientations en matière de mise en récit numérique à l'usage de toutes les composantes des opérations de maintien de la paix. Les formations en communication stratégique organisées à l'intention des spécialistes de la communication dans le domaine de l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles se sont poursuivies en collaboration avec le Département de la communication globale. La politique relative aux rôles et responsabilités des spécialistes de la communication stratégique militaire a été finalisée et sa mise en œuvre a commencé, notamment avec l'organisation, à intervalles réguliers, de formations et d'initiatives de perfectionnement à l'intention des membres du personnel en tenue chargés de la communication.

28. Afin de renforcer la coordination et la communication entre les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, le Département des opérations de paix, en collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de la communication globale, a élaboré une politique de communication stratégique dans les opérations de paix, qui a été adoptée en juin 2024. Le Département des opérations de paix a établi des orientations en matière de communication concernant le rapatriement des contingents en cas de comportement répréhensible. Les activités créatives de plaidoyer relatives au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité ont notamment pris la forme de manifestations artistiques de grande envergure à New York et à Genève ; de dialogues avec les États Membres, les universités et le grand public sur les questions

relatives à la participation des femmes ; et de campagnes, ainsi que d'autres activités de sensibilisation.

29. Les informations préjudiciables restent une menace majeure pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et l'exécution de leur mandat. En effet, elles attisent la méfiance et l'hostilité, compromettent l'exécution des mandats et contribuent à la violence dirigée contre les soldats de la paix et les biens mis à leur disposition. Le Département des opérations de paix a fourni aux missions des orientations, des outils et des formations multidisciplinaires. Une politique globale sur l'intégrité de l'information et la lutte contre la mésinformation, la désinformation et les discours de haine dans les contextes de maintien de la paix a été élaborée, et sa mise en œuvre devrait débuter d'ici à la fin de 2024. Des outils d'analyse numérique ont été déployés dans les missions et des sessions de formation sur l'amélioration de la prévention et de la gestion et l'atténuation des risques ont été organisées à la MINUSCA, à la MONUSCO, à la MINUSS, à la FISNUA, à l'UNFICYP et à la MINUK, ce qui a permis de mieux suivre les discours préjudiciables qui apparaissent et d'orienter les réponses à y apporter. Des groupes de travail intégrés aux missions coordonnent la gestion des informations préjudiciables.

30. Les missions ont réalisé des progrès en matière de lutte contre la mésinformation, la désinformation et les discours de haine, notamment en mettant en place une communication proactive. Une série de mesures ont ainsi été prises. Après avoir observé les tendances dans les médias sociaux, la MONUSCO a créé un programme radio de sensibilisation aux médias consacré aux discours de haine, organisé des ateliers de sensibilisation à l'intention de la société civile et mené une campagne dans les médias sociaux afin de sensibiliser la population à la mésinformation et à la désinformation et de gérer ses attentes. Depuis le mois d'octobre 2023, la FINUL s'est employée à lutter contre la mésinformation et la désinformation, notamment en ce qui concerne sa position, au moyen de déclarations publiques, d'entretiens et d'échanges en arrière-plan avec les médias et les autorités libanaises. La MINUK a favorisé l'instauration d'un climat de confiance interethnique en organisant un forum et une discussion de suivi sur les médias et la mésinformation, et a contribué à sensibiliser les jeunes aux médias en leur proposant une formation à la pensée critique.

IV. Les femmes et la paix et la sécurité

A. Assurer une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et aux processus politiques

31. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué de promouvoir l'égalité des genres et le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, qui sont des impératifs politiques et stratégiques. De nombreux États Membres continuent de souscrire à cet engagement, comme en témoignent les 65 engagements pris en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité lors de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui s'est tenue au Ghana en décembre 2023. Les femmes ont obtenu davantage d'espaces dans les domaines de la politique et de la consolidation de la paix grâce à un engagement efficace des dirigeants, à une communication stratégique, à des actions de plaidoyer et à la mise à disposition d'un appui technique à l'intention des gouvernements hôtes et des dirigeantes, des artisanes de la paix, des défenseuses des droits humains ainsi que des organisations qu'elles représentent. Néanmoins, les missions se sont heurtées à des difficultés liées à la hausse de l'insécurité, à l'augmentation des risques pour les femmes, aux contraintes de financement et au recul général de l'égalité des genres.

32. Après des années de campagnes menées par des dirigeantes, la MINUSCA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en faveur de la participation des femmes aux organes de décision, le Gouvernement de la République centrafricaine a mis en place l'Observatoire national de la parité et inscrit l'alternance des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections municipales dans le droit électoral en juillet 2024. La MONUSCO a œuvré en faveur de la participation politique des femmes et, en avril 2024, la composition du Cabinet avait dépassé le quota de 30 % de femmes. La MONUSCO a incité les hommes à promouvoir l'égalité des genres afin de transformer les structures patriarcales qui limitent la participation des femmes aux processus de paix, notamment au moyen d'activités de mobilisation de la population menées par la police des Nations Unies. À Abyei, la FISNUA a favorisé l'augmentation de la participation des femmes, qui est passée de 19 % lors de la conférence précédant les migrations en novembre 2023 à 30 % lors de la conférence organisée à Noong après les migrations, en mai 2024. La MINUK a réuni des femmes dirigeantes afin d'améliorer l'intégration des perspectives de genre dans le dialogue facilité par l'Union européenne concernant la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo¹. À Chypre, l'UNFICYP a facilité les initiatives intercommunautaires avec des groupes de femmes de la société civile et des réseaux de jeunes en vue de dépasser les clivages entre communautés et d'instaurer la confiance. Les missions ont également continué d'encourager la participation des femmes dans le secteur de la sécurité. La MINUSS a mis en place un réseau national de femmes du secteur de la sécurité et aidé la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à promouvoir la prise en compte de la dimension de genre et à faire participer les femmes, y compris les ex-combattantes, à des projets de réduction de la violence de proximité. La MINUSCA a plaidé avec succès en faveur de l'intégration de dispositions relatives à l'égalité des genres dans la politique de défense nationale de la République centrafricaine et a contribué à la mise en place de la première équipe d'intervention rapide entièrement féminine du pays dans l'administration pénitentiaire nationale.

33. Le Département des opérations de paix et les missions accéléreront leurs efforts concernant l'égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la politique révisée de prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au Nouvel Agenda pour la paix et au Pacte pour l'avenir. Pour ce faire, il convient d'adopter des approches tenant compte de l'égalité des genres au niveau du leadership, de l'affectation des ressources et de l'expertise dans le contexte de la protection des civils, de la stabilisation, des processus politiques, de la surveillance du cessez-le-feu et du soutien aux organisations régionales, et de veiller à ce que les progrès réalisés se pérennissent pendant les processus de transition.

B. Prendre en compte les questions de genre dans les activités d'analyse, de planification, de mise en œuvre et de communication de l'information

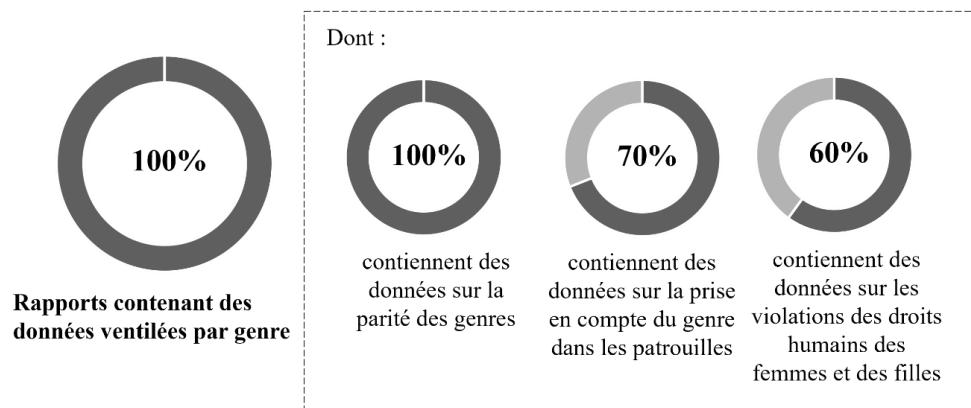
34. Le Département des opérations de paix et les missions ont continué de tenir compte des questions de genre dans tous les aspects de la mise en œuvre des mandats. En mai 2024, une politique révisée de prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été adoptée pour mieux tenir compte de la dimension de genre dans les missions, notamment en renforçant la prise

¹ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

en compte de cette question parmi le personnel de direction et en créant un dispositif relatif aux questions de genre doté de ressources suffisantes, comprenant des conseillères et conseillers civils, militaires et de police pour les questions de genre et des conseillères et conseillers pour la protection des femmes, qui sont essentiels à la mise en œuvre des mandats relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité et à la promotion de l'intégration de la dimension de genre. Le même mois, le Département a lancé un manuel d'études de cas sur le genre. Le personnel a également bénéficié d'activités de formation et d'apprentissage entre missions au moyen d'une communauté de pratique.

35. Afin d'améliorer les performances et la responsabilité, une équipe spéciale des questions de genre a été créée au Département des opérations de paix pour faire office de mécanisme d'application du principe de responsabilité le plus élevé aux fins de l'intégration des questions d'égalité des genres dans la prise de décision. Au niveau de la direction, la prise de décision, les performances, l'établissement de rapports, l'analyse et le suivi des progrès et des insuffisances ont été éclairés par les données relatives à l'égalité des genres collectées par les missions. Tous les rapports du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix publiés entre janvier et juin 2024 contiennent des données ventilées par genre, 70 % comportent des sections sur le genre et les femmes et la paix et la sécurité, tandis que 80 % contiennent des recommandations tenant compte des questions de genre. À cet égard, l'analyse complète des questions de genres, destinée à rendre compte de l'incidence des processus tenant compte des questions de genre, est restée une priorité.

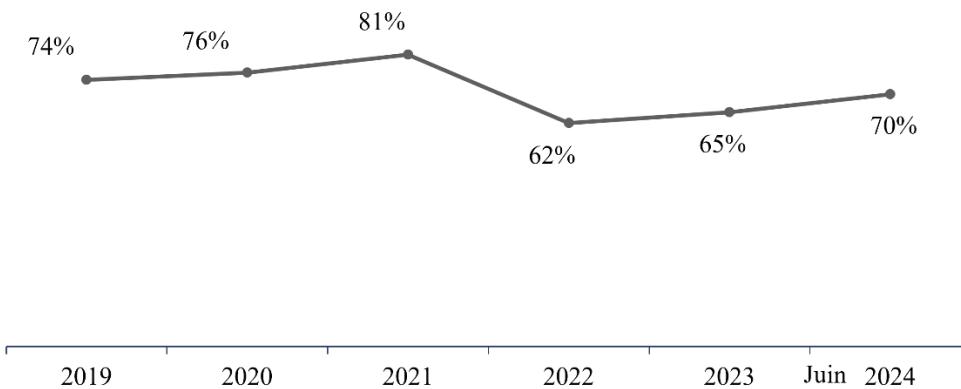
Figure III
Utilisation de données ventilées par genre dans les rapports du Secrétaire général (de janvier à juin 2024)



Source : Groupe des questions de genre du Département des opérations de paix.

Figure IV

Rapports du Secrétaire général comportant des sections consacrées au genre et aux femmes et à la paix et à la sécurité (de 2019 à juin 2024)



Source : Groupe des questions de genre du Département des opérations de paix.

36. La prise en compte des questions de genre a permis de renforcer l'incidence des activités de maintien de la paix. Au Soudan du Sud, les femmes ont pu signaler en toute sécurité des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre auprès d'un tribunal itinérant déployé dans le comté de Koch en mai 2024, en partie grâce à des patrouilles ciblées de la Mission. À Abyei et en République démocratique du Congo, les consultations qui se sont tenues à intervalles réguliers avec des femmes dirigeantes ont permis de mettre en place des alertes rapides et des patrouilles adaptées aux besoins des femmes. À Diffra, les membres de la population locale sont convenus de prendre des mesures pour mettre fin aux mutilations génitales féminines après avoir bénéficié d'un appui soutenu visant à faire en sorte que la population locale soit mieux informée et comprenne mieux la situation, notamment dans le cadre d'un atelier animé par la FISNUA. En novembre 2023, le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration a adopté un module révisé sur les femmes, le genre et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, dans le cadre des nouvelles normes intégrées de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

C. Assurer la parité des genres au sein du personnel des Nations Unies

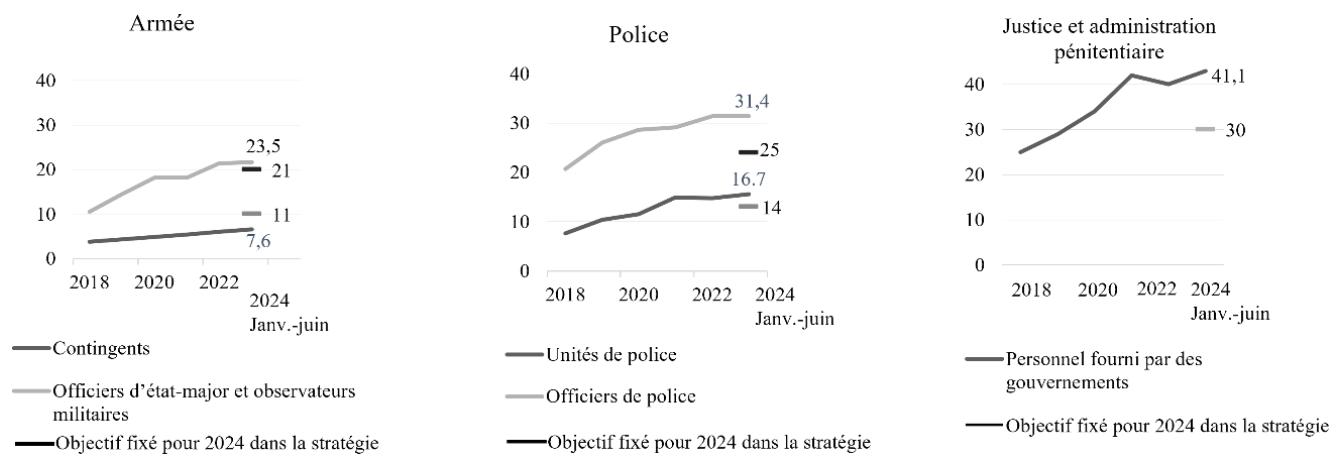
37. Le Département des opérations de paix a continué de renforcer la participation des femmes en tenue aux opérations de paix. Il a atteint les objectifs fixés pour 2024 dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue et ce, pour toutes les catégories de personnel déployées sur le terrain, à l'exception des contingents, qui constituent l'essentiel du personnel déployé dans le cadre du maintien de la paix mais dans lesquels les femmes issues des forces armées nationales restent nettement sous-représentées. Dans le cadre de partenariats stratégiques avec les pays fournisseurs de contingents, de personnel de police et d'agents des services pénitentiaires, le Secrétariat a poursuivi ses initiatives de recrutement afin d'accroître la représentation des femmes. Ainsi, il a récemment lancé une version actualisée des stages de perfectionnement au commandement à l'intention des policières des Nations Unies, dont la sixième session s'est déroulée en août 2024 à l'intention de policières francophones. Plus de 200 policières chevronnées ont participé à ces formations et la deuxième campagne régionale de recrutement d'agents de l'administration pénitentiaire qui a eu lieu au Kenya a permis de multiplier par deux (de 32 à 64) le nombre d'agentes inscrites sur les listes et prêtes à être déployées. Le Département a préconisé de recourir davantage à des équipes de liaison mixtes composées d'au

moins 50 % de femmes. À la fin de l'année 2023, la MONUSCO avait mis en place 16 équipes de ce type dans tous les secteurs de la mission, ce qui a permis de renforcer la collecte d'informations sur la sécurité, en particulier sur les violences sexuelles liées aux conflits, et d'adapter ainsi les itinéraires de patrouille et de mettre en place des mesures de protection plus efficaces.

Figure V

Représentation des femmes en tenue dans les opérations de paix depuis le lancement de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue (de 2018 à juin 2024)

(En pourcentage)



Source : Module de communication de l'information sur les effectifs en tenue et autres bases de données du Département des opérations de paix, et suivi de l'Initiative « Action pour le maintien de la paix »

Note : Sauf indication contraire, les données correspondent aux moyennes annuelles et tiennent compte des missions politiques spéciales.

38. Le Secrétariat reste également déterminé à recruter et à fidéliser activement un plus grand nombre de femmes au sein du personnel civil de maintien de la paix, où celles-ci représentent actuellement 33 % du personnel, un chiffre en augmentation par rapport aux 31 % enregistrés l'année précédente. En octobre 2024, les femmes représentaient 35 % de tous les chefs et chefs adjoints de mission dans les opérations de maintien de la paix, contre 29 % en décembre 2023. Cinq missions dirigées par des militaires ont été et continuent d'être encadrées par des hommes. Bien que les progrès enregistrés puissent être ténus et facilement révocables, compte tenu du faible nombre de postes de direction et de la complexité des environnements, le Secrétariat s'est employé à élargir et à diversifier le vivier de candidats aux postes de représentant(e) spécial(e), de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) et d'envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général dans les missions, en multipliant les actions de sensibilisation, notamment au moyen de l'appel à candidatures lancé par le Secrétaire général en 2024. La filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction continue d'apporter un soutien personnalisé en matière de recrutement, de formation et de possibilités de perfectionnement à un groupe géographiquement diversifié de femmes dirigeantes. Depuis 2014, 84 femmes issues de ce groupe ont été sélectionnées à des postes de haut rang, principalement aux niveaux D-1 et D-2, dans les opérations de paix et les bureaux de l'ONU sur le terrain. Il est indispensable que les États Membres contribuent à élargir les viviers de femmes susceptibles d'être déployées et à accroître le nombre de femmes nommées à des postes de haut niveau.

39. Les missions ont continué de s'atteler en priorité à instaurer un environnement propice à l'amélioration des mécanismes de soutien aux femmes en tenue. Sept réseaux internes aux missions et destinés aux femmes en tenue ont été mis en place, notamment un réseau associant différentes composantes pour les soldates de la paix, lancé au sein de la MINUSS en novembre 2023. Jusqu'à présent, les retours d'information ont indiqué que le réseau pilote avait contribué à mieux faire comprendre au Secrétariat l'expérience de déploiement des femmes en tenue au sein de la Mission. Le dialogue avec les hauts responsables en tenue sur le rôle des dirigeants en matière de prise en compte des questions de genre a continué d'être renforcé. Un programme de mentorat a également été mis en place pour les agentes des services pénitentiaires fournies par des gouvernements et affectées à la MONUSCO.

40. Le Département de l'appui opérationnel a encouragé la prise en compte des questions de genre dans les missions sur le terrain en organisant une formation en ligne sur la santé des femmes, qui a bénéficié à 450 membres du personnel médical et constitue la pierre angulaire d'un projet de formation visant à donner au personnel médical sur le terrain les moyens de fournir des soins de santé de qualité adaptés aux besoins propres aux femmes. Créeée par le Département à l'intention des missions, l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix a permis d'améliorer les conditions de travail et de vie grâce à la mise en place de logements, de blocs sanitaires, d'espaces récréatifs et de modalités d'aménagement des camps tenant compte des questions de genre au sein de la MINUSCA, de la MONUSCO, de l'UNFICYP et de la FISNUA. En moyenne, 40 % des logements, 53 % des blocs sanitaires, 40 % des espaces récréatifs et 43 % des modalités d'aménagement des camps dans les missions tenaient compte des recommandations en matière de prise en compte des questions de genre.

V. Protection

A. Vue d'ensemble

41. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué d'aider les États hôtes à s'acquitter de leur responsabilité première, à savoir protéger les civils, promouvoir et faire respecter les droits humains, protéger les enfants dans les conflits armés et prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Les missions ont exécuté des mandats de protection avec des ressources limitées dans des environnements complexes où les civils et les soldats de la paix étaient pris pour cible par les parties au conflit et menacés par la diffusion d'informations préjudiciables, et où l'accélération des phases de transition et de retrait soulevait de nouvelles difficultés quant à la continuité des efforts de protection. Malgré ces difficultés, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué de remplir leur mandat de protection des civils, notamment en lançant des alertes rapides, en facilitant l'engagement et le dialogue politiques, en menant des activités de lutte antimines et en contribuant à lutter contre l'impunité en cas de violations graves des droits humains et d'atteintes à ces droits.

42. En adoptant une approche globale et intégrée, et en coordination avec les États hôtes, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres acteurs, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont adopté des stratégies de déploiement proactives, désamorcé les tensions et poursuivi leurs efforts pour atténuer les préjudices infligés aux civils. Conformément à la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies continuera d'étudier les moyens de renforcer le partenariat avec l'Union africaine en matière de protection des civils. Des capacités et un soutien politique adéquats sont essentiels pour que les opérations de

maintien de la paix puissent remplir efficacement leur mandat en matière de protection.

B. Protéger par le dialogue et la collaboration

43. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont utilisé des données vérifiées provenant des mécanismes de surveillance des droits humains pour favoriser le dialogue et la collaboration avec les parties au conflit, à l'appui des mandats de protection. La FINUL a continué d'utiliser ses mécanismes de liaison et de coordination pour réduire le risque de violence et empêcher toute nouvelle escalade. La Force s'est également coordonnée avec les parties pour faciliter les activités humanitaires civiles dans les zones proches de la Ligne bleue. Afin d'appuyer l'action menée au niveau local pour réduire la violence de proximité, instaurer la confiance et améliorer la protection des civils, la MINUSCA a soutenu plusieurs accords entre communautés à Bangui, Ndélé et Batangafo, encourageant la coexistence pacifique entre les groupes armés dans ces régions.

44. En novembre 2023, la MINUSCA et ses partenaires ont organisé une table ronde de haut niveau pour appuyer l'élaboration d'un plan d'action national révisé visant à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et à y faire face pour la période allant de 2024 à 2028. Le plan d'action a été présenté au Président de la République centrafricaine. Il repose sur une approche centrée sur les victimes et accorde la priorité au renforcement des capacités nationales d'enquête sur les violences sexuelles liées aux conflits.

45. La MINUSS a continué d'aider le Gouvernement du Soudan du Sud à mettre en œuvre le Plan d'action global de 2020 visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants, au moyen d'actions de formation, de soutien à la vérification de l'âge des membres des forces de sécurité et de sensibilisation. Entre novembre 2023 et juin 2024, la MONUSCO a contribué à libérer 1 351 enfants qui étaient détenus par des groupes armés et à finaliser des accords avec quatre groupes armés en vue de mettre fin au recrutement d'enfants.

C. Assurer la protection physique

46. La protection physique a été privilégiée dans les contextes de mission où les civils étaient exposés à des menaces de violence. La MINUSS a soutenu l'action menée par les autorités du Soudan du Sud pour maintenir l'ordre public et protéger les civils à l'intérieur et à l'extérieur des camps de protection des civils et de déplacés. En juillet et août 2024, la Mission a effectué 4 932 patrouilles, dont 160 patrouilles intégrées réunissant des membres de la police des Nations Unies et du personnel civil aux fins de la protection des civils. La MINUSS a également maintenu sa capacité à réagir en cas de crise en conservant une force mobile et réactive, qui a effectué 1 975 patrouilles de protection et de contrôle. La MINUSCA a patrouillé en priorité dans les zones de tension urbaines et les camps de personnes déplacées, en maintenant une présence continue pour protéger les populations vulnérables, en coordination avec les forces de défense et de sécurité nationales. La MONUSCO a continué d'aider les autorités de la République démocratique du Congo à protéger les civils. Rien qu'au mois d'août 2024, les forces de sécurité congolaises, la MONUSCO et les acteurs humanitaires ont répondu aux trois quarts des 185 alertes reçues au moyen du système d'alerte communautaire de la MONUSCO dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a continué d'accorder la priorité à la défense de Goma et de sa population de plus d'un million d'habitants, ainsi qu'à la protection des sites de déplacement abritant plus de 800 000 personnes. Dans la province de l'Ituri, la MONUSCO a assuré la protection physique d'environ 100 000 civils

résidant dans des sites de déplacés, tout en réagissant promptement aux alertes rapides.

47. L'utilisation d'armes explosives reste une préoccupation majeure dans les missions de maintien de la paix en ce qu'elle met en danger les populations déplacées, limite l'accès aux terres agricoles et accentue l'insécurité alimentaire. Le programme de réduction de la violence de proximité lancé par la MINUSCA, qui repose sur des efforts novateurs de collecte d'armes, a contribué à la création de zones exemptes d'armes dans des régions clés. Depuis son lancement en novembre 2016 jusqu'à la fin de l'exercice 2023/24, 602 armes de combat, 15 494 armes traditionnelles, 33 262 munitions et 8 555 explosifs ont été collectés auprès des parties au conflit.

48. En janvier 2024, des affrontements dans le centre et le sud d'Abyei ont fait au moins 38 morts et 61 blessés, et provoqué le déplacement de milliers de personnes. En février, de nouveaux affrontements ont fait 27 morts et 11 blessés. La FISNUA a protégé 2 031 civils qui cherchaient refuge dans ses bases de Dokura/Rumajak, fourni un abri temporaire à plus de 2 300 personnes déplacées dans ses bases du sud d'Abyei, apporté une assistance médicale aux personnes blessées, déployé des forces de réaction rapide pour stabiliser les zones concernées et intensifié ses patrouilles terrestres et aériennes afin de protéger les civils.

49. Alors que les échanges de tirs se multiplient de part et d'autre de la Ligne bleue et que les civils sont de plus en plus nombreux à chercher à s'abriter dans les positions de la FINUL, celle-ci a renforcé sa coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire au Liban en ce qui concerne la protection des civils. Environ 90 civils libanais ont cherché refuge dans les positions de la FINUL à plusieurs reprises en 2024, notamment les 23, 24 et 30 septembre et les 3, 6 à 9, 12, 14, 18 et 19 octobre 2024, pendant quelques heures chaque fois².

D. Créer un environnement protecteur

50. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont contribué à la mise en place d'un environnement protecteur de plusieurs manières. La MONUSCO a organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention de 1 567 représentantes et représentants (1 145 hommes, 422 femmes) d'organisations de la société civile et de la Commission nationale des droits de l'homme, afin de les sensibiliser à la surveillance des droits humains dans le cadre des élections et à la lutte contre les discours de haine. La MINUSS a appuyé la réforme du secteur de la sécurité conformément à l'Accord revitalisé au moyen d'activités de renforcement des capacités, de partage des locaux et de mentorat qui ont contribué à la professionnalisation des forces de sécurité sud-soudanaises. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, elle a aidé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à leur demande, à détruire les munitions dont elles souhaitaient se débarrasser, atténuant ainsi les menaces qui pesaient sur la population locale. La Mission a dispensé une formation à la protection de l'enfance à 2 592 personnes (2 067 hommes, 525 femmes) et contribué à la préparation des prochaines élections en dispensant une formation sur la sécurité des élections, la gestion des foules et la communication stratégique. Les opérations de maintien de la paix ont également mis en place des programmes de protection pour les journalistes et les défenseurs et défenseuses des droits humains, ainsi que pour les victimes et les témoins participant à des procédures judiciaires.

² Certaines personnes sont restées à l'extérieur des locaux de l'ONU, tandis que d'autres ont été admises à l'intérieur.

51. Les missions de maintien de la paix ont aidé les autorités nationales à s'acquitter de leur devoir de garantir des conditions de détention sûres et humaines. La MONUSCO et la MINUSCA ont appuyé la construction de cellules pour les prisonniers à haut risque en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. De même, les missions ont favorisé l'établissement des responsabilités et le rétablissement des chaînes de justice pénale. La MONUSCO a apporté un soutien technique et financier aux autorités judiciaires militaires congolaises, ce qui a permis de condamner 29 soldats congolais, 4 policiers congolais, 162 membres de groupes armés et 15 autres personnes pour leur implication dans de graves violations des droits humains ou atteintes à ces derniers, notamment des violences sexuelles liées au conflit. En République centrafricaine, la Chambre d'appel de la Cour pénale spéciale, avec le concours de la MINUSCA et ses partenaires, a confirmé la condamnation d'un commandant de groupe armé pour des viols perpétrés sous son commandement.

52. Les missions ont continué de plaider en faveur de l'adoption et de la codification des normes internationales en matière de droits humains dans les cadres juridiques nationaux. La MONUSCO, par exemple, a contribué à l'adoption d'une loi qui renforce la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains et élargit leur rôle en matière de suivi, de dialogue et de plaidoyer afin d'améliorer les efforts de protection.

VI. Sûreté et sécurité

A. Tendances en matière de sécurité et de sûreté des soldats de la paix

53. Le nombre de soldats de la paix des Nations Unies décédés à la suite d'actes de malveillance a considérablement diminué par rapport à la période précédente. Cependant, les actes d'hostilité, y compris les tirs indirects, ont augmenté d'environ 20 %. La réduction du nombre de décès est imputable à l'amélioration des mesures de sûreté et de sécurité relatives aux soldats de la paix. La clôture de la MINUSMA, qui a réduit l'exposition aux menaces liées aux engins explosifs improvisés, a probablement contribué elle aussi à cette diminution. Les missions ont fait état de 723 actes d'hostilité au cours de la période considérée, lesquels ont fait 4 morts et 66 blessés.

54. Les échanges de tirs le long de la Ligne bleue menacent gravement la sécurité des soldats de la paix de la FINUL. En effet, des Casques bleus ont été blessés et les installations de la FINUL ont été endommagées. En réponse, la FINUL a mis en œuvre un vaste plan d'urgence et renforcé les mesures de protection des forces, tout en restant fidèle à son mandat. La FINUL procède en permanence à des évaluations des risques et adapte ses opérations pour réduire au minimum son exposition aux risques. Face à l'escalade des échanges de tirs observée depuis le 8 octobre 2023, la FINUL a adapté ses mesures de protection des forces. En 2024, elle a comptabilisé 89 impacts sur des positions de l'ONU et 13 soldats de la paix blessés³. Les tensions en République démocratique du Congo ont donné lieu à 135 actes d'hostilité dirigés contre l'ONU, lesquels ont fait 10 blessés. Des mesures sont mises en œuvre pour lutter contre la mésinformation et la désinformation, qui risquent d'exacerber les attitudes négatives à l'égard de la MONUSCO. En janvier 2024, un engin explosif a tué un soldat de la paix et en a blessé cinq autres en République centrafricaine. Le retrait accéléré de la MINUSMA et l'absence d'autorisation de soutien aérien aux convois ont considérablement augmenté l'exposition des soldats de la paix aux engins explosifs improvisés et aux embuscades, et ont donné lieu à 43 actes d'hostilité qui

³ Dont un Casque bleu blessé le 28 mars, un assistant multilingue et trois observateurs militaires le 30 mars, trois Casques bleus le 18 août et cinq Casques bleus depuis le 1^{er} octobre.

ont fait 35 blessés. La Mission a toutefois réussi àachever le retrait des contingents en six mois, sans qu'aucun décès ne soit à déplorer.

55. Les affrontements au Soudan, où règne l'instabilité sociale, politique et économique, ont continué d'alimenter de violents conflits intercommunautaires. Cette situation a eu des répercussions, notamment des crises de réfugiés et, dans certains cas, une hausse des risques d'instabilité dans certains pays voisins.

56. L'utilisation de drones, apparemment pour des opérations de surveillance au-dessus des bases de maintien de la paix, s'est intensifiée tandis que l'on observe une augmentation des signalements d'utilisation de drones armés dans les zones d'opérations des missions de maintien de la paix. La MONUSCO a signalé des incidents impliquant des drones dans ses zones d'opérations. En République centrafricaine, des vols périodiques de drones non identifiés ont été observés au-dessus des bases des Nations Unies.

B. Sécurité et santé au travail du personnel de maintien de la paix

57. Plus de la moitié des 4 380 soldats de la paix décédés depuis 1948 ont été victimes de maladies ou d'accidents, qui restent la principale cause de décès parmi les soldats de la paix des Nations Unies, en particulier pour le personnel en tenue ; c'est pourquoi la sécurité et la santé au travail des soldats de la paix restent une priorité. Plusieurs initiatives ont été prises au cours de la période considérée. La MONUSCO, avec le concours du Département de l'appui opérationnel, a lancé un programme pilote visant à intégrer les processus et protocoles de gestion des risques en matière de sécurité et de santé au travail dans un système unique. Des formations en ligne sur la sécurité et la santé au travail, en particulier sur la sensibilisation générale et le signalement des incidents et des dangers, ont été partiellement mises en place. Pour améliorer le soutien technique et opérationnel apporté aux missions, il faudra augmenter le nombre de spécialistes de la sécurité au travail et de membres du personnel d'appui dans les missions sur le terrain. Les outils en ligne de signalement des incidents, d'évaluation des risques et d'établissement de rapports statistiques ont continué d'être améliorés.

Figure VI
Nombre total de soldats de la paix décédés depuis 1948, par cause



Source : Site Web des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, consultable à l'adresse suivante : <https://peacekeeping.un.org/fr/fatalities>.

Stratégie pour la santé mentale des soldats de la paix des Nations Unies

58. Conformément au Pacte pour l'avenir, dans lequel les États Membres ont décidé de prendre des mesures concrètes pour améliorer l'accès du personnel des opérations de paix aux services de santé, notamment aux services de santé mentale, et reconnu le stress psychologique important auquel étaient exposés les membres du personnel en tenue en raison des environnements difficiles dans lesquels ils opéraient, le Département de l'appui opérationnel, avec le soutien durable des États Membres, a mis au point deux initiatives novatrices : a) une stratégie pour la santé mentale des membres du personnel en tenue des Nations Unies ; b) la plateforme numérique de l'ONU baptisée MindCompanion. Ces initiatives sont conformes aux principes de l'Organisation mondiale de la Santé, qui mettent l'accent sur la prévention, la protection, la promotion et le soutien. Elles sont conçues pour tenir compte des différences culturelles, intégrer la dimension de genre et être universellement applicables. Toutes ces initiatives permettent de mieux faire connaître la notion de santé mentale, de lever les obstacles qui empêchent les personnes de demander de l'aide et de fournir des ressources accessibles en matière de bien-être mental.

59. MindCompanion a été lancée en 16 langues à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale et permettra au personnel en tenue de bénéficier d'un soutien plus large en matière de santé mentale.

C. Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix

60. Dans le cadre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, et conformément au Pacte pour l'avenir, dans lequel les États Membres ont décidé de prendre des mesures concrètes pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des opérations de paix, le Secrétariat a continué de s'employer à renforcer les mécanismes permettant de recueillir les enseignements tirés de l'expérience, en vue de s'appuyer sur les approches qui se sont révélées efficaces, de combler les lacunes et d'améliorer les interventions menées sur le terrain. Les travaux visant à améliorer l'évacuation des blessés se sont poursuivis et des progrès significatifs ont été réalisés au sein de la MINUSCA et de la FISNUA, où des cellules de coordination des évacuations sanitaires primaires ont été mises en place, des formations ont été organisées et des exercices de simulation de crise ont été menés. D'autres missions recevront un soutien similaire pour renforcer leurs dispositifs d'évacuation sanitaire primaire. La révision de la politique d'évacuation sanitaire primaire devrait commencer en 2024.

61. Le sixième atelier de mise en œuvre du plan d'action, qui s'est tenu en avril 2024, portait essentiellement sur les moyens d'améliorer la sécurité, la défense intégrée des bases, la gestion des munitions, la lutte contre les violations des accords sur le statut des forces et la gestion des menaces, à partir des enseignements tirés des meilleures pratiques de la MINUSMA. Afin de mieux comprendre comment les enseignements tirés des incidents de sécurité sont recueillis, analysés et diffusés, un groupe de travail interdépartemental a été créé et a décidé de mettre en place un nouveau mécanisme visant à instaurer une procédure systématique en cas d'incidents de sécurité. Le Secrétariat travaille à la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier, à savoir l'amélioration de la gestion des munitions par une révision des instructions permanentes des missions, l'amélioration du stockage des munitions appartenant aux contingents et l'élaboration de méthodes permettant d'obtenir rapidement l'approbation des États hôtes en vue de la neutralisation des munitions.

62. Le Secrétariat travaille également à la lutte contre la hausse des menaces liées à l'utilisation de drones. Un groupe de travail relevant du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel a entrepris d'élaborer une stratégie de lutte contre les drones, de revoir les règles d'engagement et de réfléchir à des mesures immédiates et à long terme pour parer à ce type de menaces.

D. Examen stratégique indépendant sur les engins explosifs improvisés

63. Le Secrétariat a continué de progresser dans l'application des recommandations formulées dans le cadre de l'examen stratégique indépendant sur l'action menée par l'ONU face à la menace liée aux engins explosifs (voir [S/2021/1042](#)). En avril 2024, le Département des opérations de paix a finalisé la stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés, sur laquelle est fondée son approche en matière de lutte contre les menaces liées aux engins explosifs improvisés et qui, associée aux manuels et aux directives du Bureau des affaires militaires qui sont en cours d'examen, permettra de transposer un grand nombre des recommandations issues de l'examen stratégique dans une politique officielle.

64. Le groupe de travail dirigé par le Département des opérations de paix et composé de membres du personnel du Siège et des missions a recommandé le classement de 26⁴ des 50 recommandations transversales issues de l'examen stratégique. Sur les 11 recommandations visant à améliorer la planification et les opérations relatives aux engins explosifs, 10 ont été mises en œuvre, de même que les 7 recommandations relatives à l'amélioration du soutien médical. Des progrès ont été réalisés pour chacune des 12 recommandations relatives à la création et à l'amélioration des capacités policières et militaires, mais 11 d'entre elles doivent encore faire l'objet d'un suivi continu. Par ailleurs, le groupe de travail a proposé de rejeter la recommandation relative à la création d'un laboratoire régional.

E. Traduction en justice des auteurs d'actes criminels visant le personnel de maintien de la paix

65. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis pour traduire en justice les auteurs de crimes commis contre les soldats de la paix des Nations Unies en République centrafricaine. Le nombre d'auteurs présumés identifiés ou placés en détention a augmenté, tout comme le pourcentage de cas qui ont effectivement fait l'objet d'une enquête nationale. Depuis 2020, 97 personnes ont été condamnées en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Liban et au Mali pour le meurtre de 34 soldats de la paix et de deux experts des Nations Unies. En décembre 2023, l'Organisation a adopté un plan d'action stratégique de lutte contre les crimes commis contre les Casques bleus (2023-2026). Une base de données sur la répression des crimes commis contre les soldats de la paix, dont la création a été demandée dans la résolution [2589 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, est en phase finale de développement et sera mise à la disposition des États Membres en 2024.

66. La MONUSCO et la MINUSCA ont aidé leurs interlocuteurs des gouvernements hôtes de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine à mettre en œuvre la résolution [2589 \(2021\)](#). La MONUSCO a joué un rôle essentiel en aidant le Gouvernement hôte à renforcer ses capacités en matière d'enquêtes criminelles. Diverses initiatives visant à améliorer la gestion des scènes de crime, la

⁴ Sur les 26 recommandations, 16 ont été appliquées, 1 a été abandonnée en raison de l'adoption d'une autre approche et 9 ont été incorporées dans d'autres recommandations.

collecte des preuves, les techniques d'enquête et les procédures d'interrogatoire ont permis à la MONUSCO de renforcer considérablement la capacité des autorités locales à mener des enquêtes et des poursuites plus efficaces en cas de crimes perpétrés contre le personnel des Nations Unies. De même, la MINUSCA, avec le concours de ses deux équipes de police spécialisées, a apporté un soutien capital au Gouvernement de la République centrafricaine en renforçant ses capacités nationales en matière de criminalistique. En aidant les forces de sécurité à recenser et à appliquer les meilleures pratiques en matière d'enquêtes après explosion et en veillant à ce que les éléments de preuves soient traités de manière adéquate, la MINUSCA a renforcé la capacité des autorités nationales à mener des enquêtes approfondies.

F. Perception de la situation

67. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies continuent de s'appuyer sur la technologie pour améliorer la perception de la situation. Le système géospatial d'appréciation de la situation, déployé dans toutes les missions de maintien de la paix, continue d'être utilisé pour recueillir et analyser les informations relatives aux problèmes rencontrés, aux événements organisés et aux activités menées. Le programme d'amélioration de la perception de la situation, qui s'inscrit dans le cadre de la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, a continué d'appuyer l'UNFICYP et a permis de consolider les gains réalisés depuis le lancement de la plateforme Unite Aware dans cette mission en 2022. Un certain nombre d'améliorations notables ont été apportées, notamment les cartes Unite Aware qui superposent les zones de tension dans la zone tampon et les patrouilles situées à proximité, ainsi que la possibilité de suivre les patrouilles en temps réel et de visualiser les itinéraires des patrouilles déjà effectuées. La mise en œuvre du programme a évolué au sein de la MINUSCA, en se focalisant essentiellement sur l'adoption de la plateforme Unite Aware par les sections techniques, l'amélioration de la gestion des patrouilles et le soutien aux fonctions de maintien de la paix et de renseignement. Une visite de cadrage a été effectuée à la MINUSS en mai 2024 afin d'évaluer la faisabilité du déploiement d'Unite Aware dans la Mission plus tard dans l'année.

G. Renseignement dans les opérations de maintien de la paix

68. Le soutien apporté aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en vue d'y améliorer le renseignement a été considérablement renforcé par la création de l'École du renseignement dans les opérations de maintien de la paix, qui a formé 225 personnes et propose également des cours en ligne. Le Département des opérations de paix s'emploie à mieux faire le lien entre la formation et le recrutement de spécialistes du renseignement dans les missions de maintien de la paix et travaille en partenariat avec les États Membres afin d'assurer une formation plus efficace avant le déploiement. Il a également collaboré avec les missions pour élaborer des plans d'action visant à accroître les capacités de renseignement des missions de maintien de la paix et à recenser les menaces liées à la sécurité et les difficultés concernant la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et la protection des civils et à y faire face.

VII. Performance et principe de responsabilité

A. Cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix

69. Le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix englobe les multiples mandats, orientations et outils existants relatifs à l'évaluation de la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les méthodes et les outils actuellement disponibles y sont ainsi rassemblés. Visant à renforcer la performance et l'application du principe de responsabilité en matière de maintien de la paix dans le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, cet instrument couvre la composante civile opérationnelle et les composantes Personnel en tenue et Appui et est révisé chaque année. Il a été revu et actualisé par le Secrétariat en novembre 2023, ce qui a permis la clôture de 1 projet prioritaire et la mise à jour des 12 projets restants. Un examen complet du cadre est prévu pour novembre 2024, dont les résultats seront transmis aux États Membres et à toutes les missions.

B. Renforcement de l'obligation de rendre compte de la performance

1. Évaluation de la performance du personnel civil et du personnel de direction

70. L'approche de gestion agile de la performance demeure propice au développement, dans l'Organisation, d'une culture de prise de responsabilités et d'autonomisation reposant sur le recours continu aux conversations sur la performance, l'objectif étant d'aider l'Organisation à mieux remplir sa mission. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a promulgué un nouveau Référentiel de valeurs et de comportements de l'Organisation des Nations Unies et révisé la politique de gestion de la performance, entre autres pour qu'il soit tenu compte du Référentiel, permettant ainsi un appui renforcé au système de gestion de la performance de l'Organisation.

71. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Bureau des services de contrôle interne continuent d'aider les missions de maintien de la paix à mettre en œuvre l'instruction administrative intitulée « Évaluation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » ([ST/AI/2021/3](#)). Un soutien a été apporté à 10 opérations de maintien de la paix durant le cycle budgétaire 2023/24. Afin de permettre une approche solide de la gestion des risques axée sur l'exécution des mandats, toutes les missions de maintien de la paix ont désormais adopté une procédure de gestion globale des risques et créé des registres de risques qui comprennent des structures de gouvernance spéciales pour la gestion des risques.

72. Onze chefs de mission des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont conclu des contrats de mission avec le Secrétaire général pour la période 2023/24, dans lesquels sont énoncés les engagements personnels pris par chaque chef en vue d'obtenir des résultats. Cette période a vu l'introduction d'un indicateur supplémentaire destiné à évaluer l'attachement des chefs des missions de maintien de la paix à la cohérence de l'action menée par les entités des Nations Unies.

2. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

73. Toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont continué de mettre en œuvre le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui permet la réalisation d'études d'impact tout en contribuant à la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies.

74. Dans le cadre des études d'impact périodiques réalisées à l'aide du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, le personnel de l'ensemble de la mission concernée exécute les tâches suivantes : analyse de données ; recensement des tendances, des difficultés et des possibilités ; évaluation de la performance de la mission ; formulation de recommandations sur les ajustements pouvant être apportés aux opérations pour renforcer leurs effets et sur la manière de procéder. En août 2024, 80 000 points de données ayant trait à des indicateurs relatifs à l'ensemble des missions avaient été introduits dans le Système depuis la création de celui-ci, à la mi-2018. Au total, 71 études d'impact ont été réalisées. Toutes les missions informent régulièrement leurs responsables du résultat des études, s'agissant notamment de la formulation de recommandations pour la réalisation d'ajustements opérationnels visant à améliorer l'exécution des mandats. Les missions s'appuient de plus en plus sur les données et les études d'impact issues du Système pour informer les États Membres, grâce notamment à l'inclusion de données, d'analyses et de visualisations dans les rapports du Secrétaire général et à l'utilisation de fiches d'information dans les exposés du Conseil de sécurité. Six missions ont fait figurer des données visuelles dans leurs rapports. Depuis 2022, 26 fiches d'information ont été élaborées pour étayer des exposés présentés lors de séances du Conseil de sécurité et d'autres réunions de haut niveau. Le Département des opérations de paix continue d'organiser des formations régulières à l'intention des missions et élabore actuellement un module de formation pour les composantes Personnel en tenue.

3. Évaluation intégrée de la performance du personnel en tenue

75. L'évaluation et l'amélioration de la performance du personnel déployé par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont des priorités pour l'Organisation des Nations Unies. En collaboration avec d'autres parties, le Secrétariat a élaboré des normes de performance militaire complètes pour neuf types d'unités militaires⁵, dont des unités spécialisées. Les chefs des composantes militaires des missions sont chargés de procéder à des évaluations des unités, dont les résultats sont pris en compte dans les rapports du Secrétaire général sur les différentes missions. En cas de problèmes de performance graves et structurels, des mécanismes d'établissement des responsabilités renforcés sont activés, prévoyant notamment la tenue d'un dialogue politique ciblé avec les pays fournisseurs de contingents concernés et l'organisation de visites préalables à la relève axées sur la validation des compétences militaires, qui constituent un élément essentiel de l'évaluation des mesures d'atténuation mises en œuvre par les pays fournisseurs de contingents pour remédier aux lacunes repérées. Il a été déterminé que six des unités militaires actuellement déployées présentaient des déficits critiques de performance, lesquelles font actuellement l'objet d'un suivi, notamment dans le cadre de réunions mensuelles intégrées sur la performance, l'objectif étant de remédier aux problèmes constatés par l'adoption de mesures correctives ciblées. Le Département des opérations de paix a continué d'organiser des réunions intégrées de retour d'information sur la performance pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment sur les lacunes et les bonnes pratiques recensées. Des séances d'information trimestrielles intégrées sur les tendances et problèmes en matière de performance ont continué d'être organisées à l'intention de la direction du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, à l'aide de données de performance issues du Système de gestion des connaissances relatives aux

⁵ Infanterie, forces d'intervention rapide, génie, neutralisation des engins explosifs, aviation, logistique, transport de combat, renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix, et signalisation.

unités mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police du Département des opérations de paix.

76. Une instruction permanente sur l'appréciation des performances exceptionnelles des unités en tenue sera bientôt prête à être diffusée.

77. L'amélioration de la performance du personnel en tenue a été l'un des principaux sujets de discussion lors du quatrième Sommet des chefs de police des Nations Unies, qui s'est tenu en juin 2024. Un atelier annuel sur la performance des chefs de police des opérations de maintien de la paix, organisé à Abou Dhabi en octobre 2024, a également porté sur la question de la performance et sur l'importance de veiller à ce que la police des Nations Unies dispose des capacités, de l'état d'esprit et des moyens nécessaires pour relever les défis actuels et futurs. Au cours de la période considérée, deux visites d'évaluation et d'appréciation de la performance ont été effectuées pour examiner la gestion, l'administration et l'efficacité opérationnelle des unités de la police des Nations Unies – dont les unités de police constituées – déployées auprès de la MINUSCA et de la MINUSS.

C. Collaboration avec les États Membres à des fins d'amélioration de la performance du personnel en tenue

1. Constitution stratégique des forces

78. Le Secrétariat et les États Membres ont collaboré pour que les unités militaires et policières demeurent correctement préparées au déploiement dans les missions. Les demandes de capacités concernant le personnel en tenue de toutes les missions ont été traitées à l'aide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, à partir duquel toutes les nouvelles unités ont été déployées. Près de 250 annonces de contribution ont été enregistrées dans le Système au début de l'exercice 2024/25. Douze unités militaires et deux unités de police sont au niveau d'engagement Déploiement rapide. Des visites stratégiques d'évaluation et de consultation effectuées dans sept États Membres ont permis de vérifier 30 annonces de contributions de contingents ou de personnel de police et d'aider les États Membres à préparer leurs futures contributions. Deux unités rapatriées de la MINUSMA lors de son retrait ont également été réévaluées et réintroduites dans le système, respectivement en décembre 2023 et en mars 2024. Toutes les unités enregistrées au niveau d'engagement Déploiement rapide ont fait l'objet de visites de vérification en personne ou à distance après la mise à jour des exigences militaires et policières publiée en août 2023. L'instruction permanente relative aux visites d'évaluation et de consultation a été révisée et rééditée en 2024.

79. La Conférence ministérielle des Nations Unies de 2023 sur le maintien de la paix, qui s'est tenue au Ghana en décembre, a donné lieu à des annonces de contribution de la part de 60 États Membres et à la prise de nouveaux engagements importants sur des sujets essentiels, tels que l'aviation, les forces d'intervention rapide et les unités de déploiement rapide, ainsi qu'à l'organisation de formations spécialisées, l'objectif étant d'aider les missions à devenir plus agiles et plus robustes face aux menaces.

2. Préparation au déploiement

80. Pendant la période considérée, deux visites d'inspection avant déploiement et trois visites préalables à la relève ont été effectuées, afin d'évaluer et de valider l'état de préparation avant le déploiement sur les plans de la formation, de la déontologie et de la discipline, des droits humains, du matériel, de l'intégration des questions de genre et des compétences militaires. En outre, l'état de préparation opérationnelle des

unités militaires devant être déployées pour la première fois et des unités dont la performance avait été jugée insuffisante par le passé a été validé lors de cinq exercices de validation des compétences militaires, portant sur trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'intervention rapide et une unité de renseignement tactique.

81. Le Département des opérations de paix a continué de s'efforcer de constituer et de maintenir un vivier géographiquement équilibré de policières et policiers qualifiés. Un examen en ligne obligatoire sur les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales a été instauré à l'intention des candidat(e)s et des futures recrues, et des modules de formation particuliers ont été élaborés dans les domaines du renforcement et du développement des capacités de la police, des activités de suivi, de mentorat et de conseil, et des activités de police de proximité, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police et en conformité avec les procédures de recrutement des policières et policiers. Le Département a effectué des missions d'assistance et d'évaluation en présentiel concernant l'état de préparation au déploiement dans les États Membres, et il a organisé des formations approfondies destinées à améliorer les compétences du personnel de police et du personnel militaire dans des domaines opérationnels cruciaux. Il a par ailleurs renforcé les capacités des États Membres à dispenser des formations préalables au déploiement en organisant 21 sessions de formation des formateurs à l'intention de plus de 300 formateur(trice)s militaires et 90 instructeur(trice)s de police provenant de 67 États Membres. En tout, 32 exercices de validation de formations pour des cours dispensés par 22 États Membres ont été menés à bien.

82. Les formations destinées au personnel de police ont été axées sur les compétences de commandement – sujet ayant notamment fait l'objet de cours réservés aux femmes –, les techniques d'enquête et la protection de l'enfance, et elles ont ainsi permis de préparer les officières et officiers à relever divers défis opérationnels et ayant trait à l'encadrement. Quant aux formations réservées au personnel militaire, elles ont notamment porté sur la protection des civils et le renseignement dans les opérations de maintien de la paix à des fins de renforcement des capacités opérationnelles et de la planification stratégique. Des sessions de formation conjointes sur la logistique, la protection des forces et les opérations des pelotons d'engagement ont par ailleurs encouragé l'adoption d'une approche unifiée parmi les soldates et soldats de la paix. Ces programmes complets, conçus pour favoriser le développement de compétences de base et d'aptitudes poussées, visent à accroître l'efficacité et l'état de préparation du personnel de maintien de la paix.

83. De juillet 2023 à juin 2024, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a organisé 27 sessions de formation sur les droits humains, dont 11 en collaboration avec le Département des opérations de paix, à l'intention de membres du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil, auxquelles ont assisté 421 personnes (dont 374 membres du personnel en tenue), à savoir 241 hommes et 180 femmes. Ces sessions ont eu un effet multiplicateur, puisqu'elles ont permis de former des formateurs, de mettre de nouveaux cours à l'essai et de renforcer les compétences de hauts responsables des missions dans des domaines tels que les cadres juridiques internationaux, les droits humains et la préparation de lignes directrices et politiques axées sur le maintien de la paix, tout en couvrant également une série de sujets précis.

84. L'élaboration de supports de formation spécialisée a aussi été l'occasion de réviser les modules de formation complète préalable au déploiement relatifs aux droits humains et au droit international.

3. Renforcement des capacités et formation

85. Le Département des opérations de paix a concentré son attention sur l'amélioration des compétences en matière d'enseignement et sur la mise à jour des supports de formation en fonction de l'évolution des besoins. Le personnel en tenue des États Membres a participé, dans le cadre d'ateliers et de consultations, à l'élaboration et à la validation du matériel de formation. L'examen des supports de formation de base préalable au déploiement s'est poursuivi, avec l'élaboration de 34 leçons et la tenue, en mai 2024, d'un séminaire de validation organisé avec des formateur(trice)s des États Membres. Les supports de formation seront fin prêts et distribués aux États Membres au début de l'année 2025. De nouveaux éléments de formation sur la mésinformation, la désinformation et les discours de haine, destinés tant aux militaires qu'au personnel de police, ont été élaborés et seront diffusés dans les États Membres dans le cadre de formations régionales des formateur(trice)s. La mise en application des nouveaux modules de formation sur la protection des forces élaborés à l'intention des militaires et du personnel de police est en cours, trois formations de formateurs ayant été organisées à ce jour. Le HCDH a peaufiné les cadres juridiques de divers cours de formation, dont le Cours de formation des officiers d'état-major des Nations Unies et le stage de formation aux fonctions de commandement de la police des Nations Unies.

86. Le Département des opérations de paix a continué d'organiser des sessions de formation des formateurs en vue d'entraîner des membres du personnel en tenue à dispenser des formations initiales à d'autres membres du personnel en tenue. Une formation a par ailleurs été organisée pour renforcer la capacité des missions à concevoir et à organiser des exercices de simulation et des exercices de cadres, ainsi que pour sensibiliser les formateur(trice)s des missions à l'utilisation de principes de base de l'intelligence artificielle dans l'idée d'améliorer la prestation de services de formation. Le Département procède actuellement à un examen du matériel de formation à l'évaluation de la performance militaire en vue de constituer un groupe d'évaluateur(trice)s possédant les compétences voulues. À des fins d'analyse, d'évaluation et de validation des performances des unités de police constituées, il a également organisé à Entebbe (Ouganda) un atelier destiné à des instructeur(trice)s certifié(e)s.

87. Pour répondre à la nécessité de disposer d'un vivier de chefs et de directeur(trice)s potentiel(le)s de l'appui aux missions, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel œuvrent actuellement à l'élaboration d'un programme de formation et de soutien destiné aux candidat(e)s à des postes de niveaux P-5 et D-1. Ce programme de formation à l'encadrement, à l'orientation et au conseil en matière de soutien opérationnel fera fond sur l'actuel programme de formation renforcée pour le soutien opérationnel et visera à étendre le développement des compétences au-delà de l'aspect technique, compte étant tenu des responsabilités essentielles assumées par les chefs et les directeur(trice)s de l'appui aux missions, qui doivent gérer toute une série de fonctions de soutien opérationnel. Une mise à l'essai est prévue pour décembre 2024.

88. Dans le cadre du mécanisme de coordination souple, le Département des opérations de paix a continué de faciliter les partenariats bilatéraux et multilatéraux entre les prestataires de services de renforcement des capacités et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Les activités menées ont notamment porté sur la fourniture d'un appui aux équipes itinérantes de formation de militaires et de membres du personnel de police, sur l'accessibilité linguistique de l'application mobile relative aux premiers secours, appelée « UN Buddy First Aid », et sur le premier partenariat en matière d'équipement entre États Membres du Sud mondial. Un système en ligne a été lancé en janvier 2024 pour améliorer le partage d'informations, analyser les tendances et recenser les possibilités de coopération en

permettant aux États Membres d'échanger des informations, sur une base volontaire, au sujet de leurs activités de formation et de renforcement des capacités militaires et policières ayant trait au maintien de la paix. Dans le domaine de la police, le Département a organisé des réunions trimestrielles d'un groupe de prestataires de services de renforcement des capacités du personnel de police, composé de 17 États Membres, et facilité de nombreux partenariats de formation.

89. L'équipe itinérante de formation du Département des opérations de paix et des experts de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont aidé l'Afrique du Sud, le Burundi, le Cameroun, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda à aligner leurs manuels de formation à la sensibilisation aux dangers présentés par les explosifs sur les programmes de formation de l'ONU. Ce faisant, ils ont permis aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de veiller à ce que leurs formations préalables au déploiement correspondent aux programmes de l'Organisation et, partant, favorisé le renforcement des capacités opérationnelles des missions des Nations Unies.

90. Le renforcement de la collaboration avec les centres régionaux de formation et l'appui au cadre stratégique de l'Union africaine en matière de conformité et de responsabilité dans le contexte des opérations de soutien à la paix ont joué un rôle déterminant pour le partage des meilleures pratiques et l'organisation de formations visant à renforcer les capacités et l'état de préparation du personnel de maintien de la paix.

4. Orientations et enseignements à retenir

91. L'élaboration et la révision de documents d'orientation sur le maintien de la paix, ainsi que l'appui à leur mise en œuvre, constituent une responsabilité fondamentale du Secrétariat. Les documents de ce type, qu'il s'agisse de politiques, de lignes directrices ou d'instructions permanentes, visent à aider les missions à exécuter leurs mandats de manière plus efficace, ainsi qu'à permettre aux organes délibérants de passer de la parole aux actes. Entre juillet 2023 et juin 2024, le Secrétariat a publié 10 documents d'orientation nouveaux ou révisés à l'intention d'opérations de maintien de la paix, lesquels sont disponibles sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix. Le Secrétariat élaborer actuellement un plan pluriannuel d'examen – dont la réalisation se fera par étapes, de 2024 à 2027 – de plus de 100 documents d'orientation couvrant toutes les facettes du maintien de la paix, l'objectif étant de garantir une cohérence et une harmonisation totales entre ceux-ci. Le Département des opérations de paix collabore de plus en plus avec ses partenaires et d'autres entités en vue d'élaborer des orientations à l'échelle du système et d'assurer la cohérence des politiques dans les domaines relevant du maintien de la paix.

92. Il est essentiel de s'appuyer sur les expériences passées pour renforcer la performance des opérations de maintien de la paix, informer les organes de décision et encourager le partage de pratiques exemplaires entre spécialistes. Le Secrétariat s'attelle donc à répertorier les enseignements à retenir des activités menées par la MINUSMA et la Cour pénale spéciale en République centrafricaine. Il cherche en outre à promouvoir le partage d'enseignements tirés de problèmes de sécurité. Enfin, il a recensé des bonnes pratiques et mené des exercices sur les enseignements tirés de l'expérience en matière de responsabilité pénale dans les missions de maintien de la paix et de protection de l'enfance, et il a produit deux notes sur les violences sexuelles liées aux conflits.

D. Fourniture d'un appui efficace aux opérations de maintien de la paix

1. Appui aux missions de maintien de la paix

93. Le Département des opérations de paix continue de veiller à ce que les unités sélectionnées durant la procédure de constitution des forces ne fassent l'objet d'aucune restriction déclarée. Ainsi, au moment de la rédaction du présent document, aucune restriction – déclarée ou non – n'était associée à quelque unité nouvellement créée ou déployée que ce soit. Afin d'atteindre son objectif et, partant, d'améliorer la conduite et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, le Département aide les missions à gérer les cas de restriction non déclarée et à régler divers autres problèmes. Pour ce faire, il organise des exercices de cadres et des conférences et formations sur le thème du commandement, tels que la Conférence annuelle des chefs des composantes militaires et des cours destinés aux commandant(e)s et commandant(e)s adjoint(e)s des forces des Nations Unies et aux commandant(e)s de bataillon.

94. Le Département soutient les chefs des composantes militaires et les commandant(e)s des forces en vue de renforcer l'interopérabilité et d'améliorer le commandement et le contrôle des contingents multinationaux déployés, au moyen de divers instruments. À cette fin, la directive intitulée « Autorité, commandement et contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » est en cours de renouvellement, l'objectif étant de veiller à ce qu'il y soit tenu compte d'orientations stratégiques récemment diffusées par le Secrétariat.

95. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel continueront de s'assurer que les forces de maintien de la paix soient prêtes à réagir et disposent des capacités et des compétences requises pour opérer dans un environnement où les engins explosifs représentent une menace élevée.

2. Normes et capacités médicales

96. Le respect des normes fixées par l'Organisation en matière de qualité des soins de santé et de sécurité des patients est assuré au moyen de formations, d'évaluations et d'audits cliniques. Les hôpitaux sont évalués par des experts formés et certifiés, et les établissements qui répondent aux critères voulus reçoivent une certification. Le renforcement des capacités du personnel médical se fait au moyen de webinaires prenant en compte les compétences de chacun et l'expérience apportée aux missions. L'Organisation a mis en place un processus rigoureux d'accréditation du personnel médical afin de garantir la meilleure qualité de soins possible. À ce titre, les prestataires font notamment l'objet d'une vérification de leurs qualifications et de leurs licences, et ils voient leurs compétences cliniques évaluées dans le cadre d'examens réguliers visant à assurer le respect des normes les plus récentes. Procéder de la sorte permet de renforcer la crédibilité et la fiabilité des services médicaux, ainsi que la confiance qu'ils inspirent.

3. Moyens aériens

97. Le Département de l'appui opérationnel continue de fournir des services de transport aérien aux opérations de maintien de la paix, dont des services d'évacuation sanitaire, grâce à diverses solutions d'approvisionnement. Outre l'établissement de plus de 64 lettres d'attribution, signées avec des États Membres, et contrats commerciaux à long terme, le Département a conclu 29 accords relatifs aux forces et moyens en attente avec des entreprises et des États Membres, se dotant ainsi de capacités de plus en plus poussées pour répondre aux besoins urgents et aux activités d'urgence. La mise en œuvre du concept de flotte de réserve, ayant débouché sur la conclusion de contrats-cadres avec les fournisseurs, permet le remplacement rapide

de tout moyen aérien civil, atténuant ainsi considérablement les retombées, sur les capacités aéronautiques des missions, de la publication d'un avis de préoccupation significative de sécurité par l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le Département a mis la dernière main à un manuel des opérations aériennes, lequel traite notamment des progrès les plus récents dans le secteur, s'agissant en particulier des systèmes aériens sans pilote et des engins aériens téléguidés. Il continue en outre d'étudier les nouvelles possibilités offertes par les systèmes aériens sans pilote en vue de faire bénéficier les opérations de maintien de la paix d'un appui entier.

4. Soutien en faveur d'approches innovantes concernant la mise à disposition et la durabilité du matériel

98. Le Département de l'appui opérationnel a continué d'encourager le déploiement et l'entretien durable du matériel appartenant aux contingents nécessaire à l'accomplissement des tâches prescrites dans les missions. Guidé par la résolution [77/303](#) de l'Assemblée générale, relative à l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents, il a conseillé les missions sur l'utilisation du système de remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents. Le Département collabore par ailleurs avec les États Membres et les missions à la préparation et à la présentation de nouvelles propositions d'approches novatrices pour le Groupe de travail de 2026 sur le matériel appartenant aux contingents.

99. En outre, le Département de l'appui opérationnel a facilité le déploiement des capacités nécessaires à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), dans le cadre d'un mémorandum d'accord tripartite entre l'Union africaine, l'ONU et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

5. Technologie et innovation au service du maintien de la paix

100. L'application de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies continue de progresser, avec la mise en place de structures de gouvernance permettant la prise de décisions collectives, ainsi qu'une plus grande visibilité et une transparence accrue des efforts déployés en matière de technologie numérique dans l'ensemble des départements et missions. Une méthode fondée sur les cas d'utilisation est en cours d'élaboration, laquelle permettra de cerner les principaux problèmes en vue d'y apporter des solutions pragmatiques, au moyen notamment de processus de numérisation et en tirant parti des avancées numériques. Des ressources initiales ayant été mises à disposition, les efforts visant à recenser les cas d'utilisation possibles de la transformation numérique ont commencé, l'objectif étant de définir une série de projets viables d'ici à septembre 2024, puis de rechercher des idées de solutions au cours du dernier trimestre de l'année. Les efforts se poursuivront également dans les axes de travail prioritaires, à savoir l'utilisation des technologies au bénéfice du personnel de maintien de la paix en tenue, l'amélioration des capacités d'appréciation de la situation, la lutte contre la désinformation et la mésinformation.

101. L'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix a continué de préparer le personnel en tenue des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et d'autres spécialistes dans des domaines techniques pertinents au regard de leur rôle dans les missions. Elle a amélioré l'état de préparation opérationnelle et les performances en ce qui concerne des solutions technologiques essentielles pour la synergie commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement en matière de maintien de la paix, surveillance et reconnaissance (C4ISR), ainsi que pour la sécurité des camps. Elle a notamment pour objectifs d'améliorer la coordination et l'interopérabilité entre le personnel en tenue et les autres parties prenantes des

missions, d'accroître la participation des femmes aux opérations de paix et de renforcer les partenariats stratégiques dans les domaines concernés par la synergie C4ISR. Le Centre de service mondial de l'ONU continue de soutenir les efforts de renforcement des capacités de l'École C4ISR en mettant à sa disposition des experts sur des questions telles que celle des systèmes de drones aériens.

VIII. Consolidation et pérennisation de la paix

A. Renforcement des capacités nationales et de l'appropriation nationale

102. Les opérations de maintien de la paix ont été d'une importance capitale pour la consolidation et le maintien de la paix, en ce qu'elles ont contribué aux processus de paix, renforcé les capacités des pays à s'attaquer aux causes profondes alimentant les conflits, appuyé la démobilisation et la réintégration des combattantes et combattants et permis d'instaurer un environnement sûr et propice au dialogue. En République démocratique du Congo, des représentantes et représentants d'institutions nationales et du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation au Sud-Kivu ont participé à une formation visant à renforcer les capacités du pays en matière d'élaboration de stratégies de désarmement, de démobilisation et de réintégration fondées sur une compréhension approfondie des groupes armés et de leur typologie. Dans le même temps, une visite d'étude a été organisée à Dakar, laquelle a permis aux autorités congolaises de formuler des recommandations concernant l'élaboration d'une politique de sécurité nationale. Les membres de la police des Nations Unies déployés auprès de la MONUSCO ont soutenu le processus électoral de 2023 à Kinshasa et dans plusieurs provinces, par la fourniture d'un soutien technique et logistique visant à renforcer les capacités nationales. La MONUSCO a par ailleurs facilité le dialogue entre les communautés Nande/Yira et Lese, dans la province de l'Ituri, ce qui a conduit au retour de près de 500 ménages et à la reprise des activités commerciales.

103. Le Corps permanent de spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité a poursuivi son action, dans le cadre de déploiements à l'appui de la planification d'une politique de sécurité nationale en République démocratique du Congo et de la préparation du plan national de développement pluriannuel en République centrafricaine. La MINUSCA a facilité la révision d'un décret sur le fonctionnement de l'Inspection générale de l'armée nationale, ainsi que la tenue de consultations sur la politique de défense nationale et d'ateliers nationaux sur la justice militaire. Elle a par ailleurs appuyé le développement des capacités nationales en matière de gestion des armes et des munitions et de réduction des risques liés aux engins explosifs, et elle a fourni un soutien institutionnel à l'administration publique à Bambari. Le soutien prêté par la MINUSS au Comité d'examen stratégique de la défense et de la sécurité a permis de valider cinq documents clés recensés dans l'Accord de paix revitalisé, dont la feuille de route pour la transformation du secteur de la sécurité, et une formation sur la gestion des armes et des munitions a été dispensée à la Police nationale sud-soudanaise. L'UNFICYP a organisé des programmes, concernant notamment la gestion de l'environnement, afin de mobiliser des centaines de jeunes Chypriotes et de leur donner des moyens d'agir.

B. Renforcement de la cohérence entre les différents acteurs du système des Nations Unies

104. La Commission de consolidation de la paix a rassemblé les parties prenantes afin de faire progresser les perspectives de consolidation de la paix et de renforcer le rôle consultatif joué auprès du Conseil de sécurité. En ce qui concerne la République centrafricaine, elle a axé ses travaux sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ce qui a permis d'accroître les investissements en faveur de la consolidation de la paix et les dividendes du développement. Elle a par ailleurs orienté le Conseil de sécurité s'agissant du renouvellement des mandats de la MINUSCA, en novembre 2023, et de la MINUSS, en mars 2024. L'examen de 2025 du dispositif de consolidation de la paix sera l'occasion de reconnaître la valeur des opérations de paix en matière d'édification et de pérennisation de la paix et d'institutionnaliser une coopération renforcée au moyen d'un multilatéralisme en réseau.

105. En tant que responsables politiques du système des Nations Unies dans les pays où ils opèrent, les représentantes et représentants spéciaux du Secrétaire général restent des interlocuteurs importants pour les institutions financières internationales. Le Département des opérations de paix continue d'œuvrer au renforcement des partenariats entre l'ONU et la Banque mondiale afin d'assurer la viabilité financière, entre autres, de la réforme du secteur de la sécurité et des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en particulier dans les situations de transition. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies appuient la réalisation d'évaluations et d'analyses conjointes avec le bureau de pays de la Banque mondiale, par l'intermédiaire d'un(e) spécialiste des partenariats entre l'ONU et les institutions financières internationales.

106. Au Burundi, le Département des opérations de paix joue un rôle central de coordination. Il a ainsi instauré un dialogue entre la MONUSCO, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau de la Coordonnatrice résidente, qu'il s'attelle à renforcer, et il prépare le terrain pour l'accueil, la réintégration et la réinsertion d'environ 160 éléments burundais d'un ancien groupe rebelle actuellement basés en République démocratique du Congo. Mise en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations, l'initiative de désarmement, démobilisation et réintégration sera financée par deux projets complémentaires du Fonds pour la consolidation de la paix. Le soutien apporté par ce dernier a été soigneusement aligné sur le plan de désengagement commun de la MONUSCO afin de faciliter le plan de transition dans les provinces suivies par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies et de renforcer les capacités du pays et des Nations Unies dans les régions d'où la Mission se retire, grâce à la fourniture d'un appui à des projets menés conjointement avec divers organismes, fonds et programmes. L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour le maintien de l'ordre, coprésidée par le Département des opérations de paix et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a encouragé l'échange d'informations sur les pratiques policières dans l'ensemble du système des Nations Unies, tout en promouvant l'effet multiplicateur positif du maintien de l'ordre tel qu'il est pratiqué par l'ONU.

107. La MINUSS, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines et en collaboration avec sa propre composante État de droit et réforme du secteur de la sécurité, la police des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a dispensé une formation sur la gestion des armes et des munitions à la Police nationale sud-soudanaise dans le cadre d'une initiative plus large de renforcement des capacités. Le 5 décembre, la Cour pénale spéciale en République centrafricaine, soutenue par la MINUSCA et le PNUD, a ouvert son

deuxième procès, concernant 10 personnes accusées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis à Ndélé en 2020.

C. Appui aux approches inclusives et participatives

108. En fonction du mandat qui leur a été confié, les opérations de maintien de la paix favorisent une paix durable grâce à des approches inclusives et participatives, en particulier à l'échelon local, contribuant à l'adoption de solutions politiques locales viables en matière de transhumance, d'accès aux ressources naturelles et de règlement de litiges fonciers à l'origine de conflits intercommunautaires. Les missions ont continué de collaborer avec les autorités nationales et locales, les organisations de la société civile et différents segments de la population – dont les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés – pour promouvoir la cohésion sociale et la création d'un espace politique permettant de parvenir à des solutions négociées. La MINUSS a aidé les partenaires nationaux à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives pilotes de lutte contre la violence de proximité, lesquelles ont offert des possibilités d'autonomisation économique aux ex-combattantes et ex-combattants, aux femmes et aux jeunes, contribuant ainsi à améliorer la sécurité et à renforcer la cohésion sociale. Elle a par ailleurs facilité la participation des femmes aux initiatives de paix locales. Les efforts qu'elle a déployés auprès des femmes pour résoudre le conflit tribal agitant le comté d'Aweil-Est, grâce à des activités de renforcement des capacités de gestion des conflits et à un atelier de réconciliation, ont aussi contribué à la paix dans la région.

109. La MONUSCO a encouragé l'engagement des jeunes dans la réforme du secteur de la sécurité au moyen de sessions de renforcement des capacités en ligne, suivies d'un concours, organisé à l'échelle nationale, durant lequel 130 jeunes ont composé des chansons et produit des œuvres d'art et des courts-métrages sur la réforme du secteur de la sécurité. La MINUSCA a formé 659 femmes à la mise en œuvre du processus de paix décentralisé au niveau local, grâce à la création de 11 cercles de paix composés de femmes en position de responsabilité se consacrant à promouvoir la paix et la réconciliation dans leurs communautés. Dans la zone d'Abyei, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, les missions ont soutenu l'élaboration de stratégies gouvernementales garantissant la participation des personnes déplacées et des membres de la population locale, ainsi que l'application du principe de responsabilité à leur égard, en visant l'obtention de fonds pour le développement de solutions et en encourageant l'amélioration des données et le renforcement de la protection et de l'assistance fournies aux personnes déplacées. L'Organisation des Nations Unies a publié un rapport, intitulé « Towards equal opportunity for women in the defence sector » (Vers une égalité des chances pour les femmes dans le secteur de la défense), dans lequel sont présentées diverses politiques et mesures tenant compte du genre – en matière de recrutement, de rétention, d'organisation des carrières et de promotion des femmes – ayant été adoptées par de nombreux États Membres pour faire du secteur de la défense un environnement de travail plus accueillant et plus équitable.

110. Les opérations de maintien de la paix ont encouragé le dialogue entre les communautés afin de prévenir, de régler et d'atténuer les tensions et les conflits. Elles ont également facilité les échanges entre les autorités publiques et les acteurs locaux pour élargir l'espace civil et politique en faveur de solutions politiques locales et de la bonne gouvernance. La MINUSS a appuyé l'organisation d'une conférence de trois jours sur la paix et la réconciliation pour les communautés de Moundari, Tali, Tindilo et Moula, intitulée « Building trust and healing wounds, restoring ancestral ties » (Renforcer la confiance et guérir les blessures, restaurer les liens ancestraux). Plus de

120 représentantes et représentants de la population se sont engagés à élaborer un plan de mise en œuvre pour régler les conflits en cours.

D. Accès à la justice

111. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies, en coordination avec leurs partenaires, ont aidé les autorités nationales à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à promouvoir une paix durable en améliorant l'accès à la justice. La MONUSCO a renforcé les capacités des responsables de la justice militaire en vue de l'établissement de la première cellule d'enquête numérique du pays. La MINUSS a quant à elle contribué à rétablir la confiance à l'égard des institutions nationales en aidant les responsables de la justice au Soudan du Sud à atteindre des régions reculées, y compris des zones où aucun acteur de la justice légale ne s'était rendu depuis l'indépendance du pays, en 2011, ce qui a permis le jugement ou le réexamen de 163 affaires. La MINUK a aidé le Centre d'aide juridictionnelle de l'Institut juridique du Kosovo à fournir une assistance judiciaire gratuite à 1 170 personnes vulnérables, dont 518 femmes. Le 5 décembre, la Cour pénale spéciale en République centrafricaine, soutenue par la MINUSCA et le PNUD, a ouvert son deuxième procès, concernant 10 personnes accusées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis à Ndélé en 2020. Le soutien technique et logistique que la MINUSCA, la MINUSS et la MONUSCO ont fourni aux responsables de l'administration pénitentiaire, à l'échelle nationale, pour lutter contre les détentions prolongées et arbitraires a permis la libération, la régularisation ou le transfert aux autorités judiciaires compétentes de 1 500 détenus.

IX. Partenariats

A. Partenariats avec des organisations régionales

1. Contexte stratégique des partenariats

112. Le Secrétariat a continué de privilégier et d'encourager l'entretien de partenariats multilatéraux solides avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales afin de faire progresser le « multilatéralisme en réseau », comme proposé par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » ([A/75/982](#)). En décembre 2023, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution [2719 \(2023\)](#), relative au financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Des réunions ont également été tenues sur les moyens de renforcer les partenariats avec l'Union européenne, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Ligue des États arabes (LEA) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

2. Coopération entre l'ONU et l'Union africaine et renforcement des capacités

113. L'ONU, par l'intermédiaire notamment du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a poursuivi son action auprès de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des mécanismes régionaux et des initiatives de sécurité ad hoc, afin d'appuyer les opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix qui sont actuellement menées ou qui pourraient être menées en Afrique. En Somalie, elle a continué de contribuer aux efforts déployés par l'Union africaine pour assurer un transfert réussi et ordonné des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces somaliennes, ainsi que la planification de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

114. À sa seizième réunion, tenue en juin 2024, le Comité technique spécialisé de l’Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité a décidé de procéder à une refonte majeure de la Force africaine prépositionnée et d’élaborer une feuille de route reflétant l’évolution de la situation en matière de paix et de sécurité sur le continent. À cette occasion, diverses politiques essentielles pour l’opérationnalisation de la Force ont été adoptées, telles qu’une politique de formation pour les opérations de soutien à la paix, un concept de transport stratégique et des lignes directrices sur la gestion des dossiers dans les opérations de soutien à la paix.

115. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine, le Département de l’appui opérationnel a œuvré avec l’Union africaine pour renforcer la coopération sur les questions d’appui opérationnel dans le cadre du programme redynamisé d’échange de connaissances et de compétences. Depuis 2021, plus de 60 professionnels des deux organisations ont participé à des initiatives d’apprentissage conjointes. On retiendra notamment la participation de représentantes et représentants de l’Union africaine au programme de formation renforcée pour l’appui opérationnel de haut niveau de l’ONU en 2024, l’exécution d’un programme de gouvernance organisationnelle adapté au contexte de l’Union africaine, et l’élaboration conjointe d’un programme de formation à la synergie opérationnelle pour le programme de ressources de l’Union africaine et de l’ONU. Dans le cadre du programme d’échange de connaissances et de compétences, le Département de l’appui opérationnel a apporté un soutien au secrétariat du Fonds pour la paix de l’Union africaine, grâce au déploiement d’experts spécialisés en gestion financière et en communication stratégique.

116. À la suite de l’adoption de la résolution [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle a été établi le cadre de financement des opérations de soutien à la paix menées par l’Union africaine au moyen des contributions mises en recouvrement par l’ONU, une équipe spéciale dirigée par le Département des opérations de paix a vu le jour. Par après, une équipe de préparation conjointe ONU-Union africaine a arrêté les modalités d’élaboration et d’achèvement d’une feuille de route commune pour l’application de la résolution, axée sur quatre volets thématiques : a) planification, prise de décision et établissement de rapports conjoints ; b) appui aux missions ; c) financement et budgétisation ; d) respect des règles et protection des civils. Reposant sur le partage de données d’expérience accumulées au fil de nombreuses années, en matière notamment d’opérations et de collaboration entre les organisations, cet instrument servira de cadre pour le renforcement de la performance et l’amélioration des résultats au niveau global. La feuille de route ayant été conjointement approuvée en octobre 2024, l’Union africaine et l’ONU vont à présent s’efforcer d’atteindre les priorités définies, s’agissant notamment des modalités de planification conjointe, l’objectif étant de garantir le déploiement rapide des opérations de soutien à la paix menées par l’Union africaine et mandatées dans le cadre de la résolution [2719 \(2023\)](#).

117. L’ONU a continué d’aider l’Union africaine à veiller à ce que ses opérations de soutien à la paix respectent le droit international des droits humains, y compris les instruments régionaux relatifs aux droits humains, le droit international humanitaire et les normes de déontologie et de discipline applicables. Dans le contexte du cadre de conformité et de responsabilisation de l’Union africaine applicable aux opérations de soutien à la paix, l’ONU et l’Union africaine, en collaboration avec des centres de formation d’excellence, ont accrédité trois communautés économiques régionales d’Afrique pour l’organisation de formations sur le respect des droits humains. Elles ont par ailleurs facilité l’organisation d’une formation des formateurs ayant été suivie par 107 personnes (91 hommes et 16 femmes) issues des branches militaire, policière et civile des institutions nationales de formation militaire et policière des États membres de l’Union africaine et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel

de police. L'ONU a participé à des réunions tenues à Addis-Abeba et à Nairobi, dont des sessions sur la gestion des dossiers pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, le renforcement des procédures de sélection et de contrôle du personnel, et l'amélioration des processus d'enquête concernant les comportements répréhensibles.

118. L'ONU a continué de soutenir les efforts déployés par l'Union africaine pour appliquer la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Pour ce faire, elle a notamment contribué à l'organisation, en décembre 2023, du quatrième Forum africain pour les femmes et la paix et la sécurité, dont le thème était axé sur la participation des femmes aux processus de paix et sur les initiatives de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Des activités conjointes ont été tenues pour aborder des questions ayant trait au genre dans le contexte de la réforme du secteur de la sécurité, à la participation des femmes aux élections et à la nécessité de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.

119. Pour marquer le dixième anniversaire du Cadre d'orientation de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité, en novembre 2023, l'ONU a soutenu l'organisation d'une conférence de haut niveau sur les succès et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de cet instrument. L'Organisation a par ailleurs appuyé la cinquième réunion du Comité de pilotage sur la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine, lors de laquelle une attention accrue a été portée à la formulation de recommandations visant à optimiser la prestation de services de sécurité à la population à travers tout le continent, sur la base d'enseignements tirés en Gambie, au Lesotho, à Madagascar, au Mali et au Soudan du Sud. Avec l'aide de l'ONU, la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud a organisé en juillet 2024 une réunion consultative sur les priorités stratégiques et les lignes directrices en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que sur la transformation du secteur de la sécurité. En juillet et en août 2024, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, en collaboration avec le Corps permanent de spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, a contribué à l'organisation d'une formation dirigée par la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel sur le suivi et l'évaluation de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité du Mali. L'ONU a par ailleurs aidé l'Union africaine à élaborer une stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés. En octobre 2023, l'Union africaine, en collaboration avec le Secrétariat et le Groupe de la Banque mondiale, a lancé la quatrième phase du Programme de renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, dont la mise en œuvre couvrira la période 2023-2025.

3. Partenariats avec d'autres organisations régionales et sous-régionales

120. La réalisation des priorités communes à l'ONU et à l'Union européenne concernant les opérations de paix et la gestion des crises pour la période 2022-2024 a continué de progresser, l'accent étant mis sur la coopération entre les missions et les opérations sur le terrain, s'agissant notamment des enseignements à retenir pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité et des efforts visant à améliorer l'efficacité et les retombées des opérations. Conformément à la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, une attention particulière a été prêtée au soutien aux cadres politiques, à la sécurité climatique et à la promotion d'un encadrement qui tiennent compte des questions de genre. Les partenariats opérationnels se sont poursuivis au Siège et sur le terrain, notamment en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, dans des domaines ayant trait, entre autres, à la réforme du secteur de la sécurité et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, ainsi qu'au Kosovo, sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité et sur la réconciliation. Plusieurs représentantes et représentants spéciaux du Secrétaire

général ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de leurs missions de bons offices, tandis que l'Union européenne a offert au Département des opérations de paix un espace d'échange avec des responsables européens, y compris au niveau ministériel, au sujet du maintien de la paix. Le Département de l'appui opérationnel a continué d'intensifier la collaboration institutionnelle avec l'Union européenne afin de promouvoir un niveau d'interopérabilité permettant aux parties de tirer mutuellement profit des avantages comparatifs des partenaires, avec à la clef un effet multiplicateur, notamment par la mise à jour d'une feuille de route de coopération conjointe relative aux partenariats conclus entre l'ONU et l'Union européenne sur les questions de soutien opérationnel.

121. L'ONU a continué d'entretenir une collaboration fructueuse avec l'ASEAN, sous les auspices du Plan d'action ASEAN-ONU pour 2021-2025 et dans la perspective du Sommet ASEAN-ONU, prévu pour octobre 2024. La coopération opérationnelle s'est en outre poursuivie avec les États membres de l'ASEAN ayant déployé du personnel auprès de la MINUSCA, de la FINUL et (avant son retrait) de la MINUSMA. Les experts du Département des opérations de paix en matière de sûreté et de sécurité et de formation ont participé à une table ronde des experts du maintien de la paix de l'ASEAN tenue à Jakarta en juin 2024.

122. Des contacts de haut niveau ont continué d'être entretenus avec la LEA, notamment entre son Secrétaire général et le Chef de l'ONUST, en novembre 2023 et en avril 2024. Avec le concours du Bureau de liaison des Nations Unies auprès de la LEA, le Département des opérations de paix a accru son soutien au renforcement des capacités de la Ligue, dans le cadre notamment d'un atelier professionnel organisé au Caire, en octobre 2024, auquel ont participé des représentantes et représentants des États membres de la Ligue. Le Département de l'appui opérationnel et la LEA ont mené une série de consultations en ligne afin de définir et d'initier un processus d'établissement de relations visant à renforcer les capacités de formation institutionnelle de la Ligue.

123. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et l'OTAN ont progressé dans la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à renforcer les capacités de formation des acteurs du maintien de la paix à l'ONU dans les domaines de l'évaluation des performances militaires, des soins médicaux, de la lutte contre les engins explosifs improvisés et des signaux et communications. Les deux départements ont également partagé avec l'OTAN leurs bonnes pratiques et leur expérience concernant les partenariats sur le terrain, les technologies et les risques en matière de sécurité liés au climat. Dans le cadre d'échanges de personnel, il a été convenu de diffuser des pratiques exemplaires sur les priorités relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, portant notamment sur l'élargissement de la participation des femmes aux opérations de paix.

124. L'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective ont continué de renforcer leur coopération au moyen d'échanges d'informations, de visites, de conférences et d'exercices de formation organisés régulièrement. En novembre 2023, le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective ont tenu des consultations virtuelles pour discuter du renforcement de la coopération entre les deux secrétariats sur plusieurs questions, dont celle du maintien de la paix. En août 2023, le Sous-secrétaire général de l'ONU pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques a rencontré le Secrétaire général adjoint de l'Organisation du Traité de sécurité collective, à Moscou, afin d'examiner les efforts déployés pour renforcer la coopération en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de maintien de la paix. En février 2024, la version russe de l'application mobile « Deployment Review » (examen des déploiements) des Nations Unies a été lancée, grâce à un travail de collaboration entre l'Organisation du Traité de sécurité collective et le mécanisme de coordination souple du Département des opérations de

paix, afin d'améliorer et d'optimiser la préparation des déploiements d'un plus grand nombre de soldates et soldats de la paix.

B. Partenariats avec les gouvernements hôtes

125. Pour que les opérations de maintien de la paix puissent s'acquitter de leur mandat, la coopération avec les États hôtes, à tous les niveaux, est essentielle. Les équipes dirigeantes des missions et l'Organisation ont continué de s'appuyer en priorité sur des mécanismes conjoints formels de coordination avec les autorités des États hôtes, à des fins de dialogue et de règlement des problèmes. Les responsables des missions ont joué un rôle actif en assurant la liaison avec les gouvernements hôtes au plus haut niveau, dans le cadre de mécanismes de coordination formels et d'efforts continus. En outre, dans divers contextes et dans le respect du mandat correspondant, des membres du personnel travaillant dans le domaine des affaires civiles ont appuyé des administrateurs locaux, tandis qu'une attention accrue a été portée à la collaboration avec les homologues nationaux dans les programmes de renforcement des capacités, ayant trait notamment à l'application de la loi, à la lutte antimines et à l'État de droit.

126. La majorité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies font l'objet d'un accord sur le statut des forces, dans lequel sont définis les priviléges, immunités et facilités accordés par l'État hôte à la mission de maintien de la paix et à son personnel, ainsi que les droits et obligations des deux parties. Tout incident en lien avec cet instrument est susceptible d'entraver l'exécution du mandat de la mission et de mettre en péril la sécurité des soldates et soldats de la paix. De ce fait, les missions ont continué de recueillir des données sur les problèmes rencontrés et d'en rendre compte. Le mécanisme centralisé de collecte et de communication de l'information relevant de la base de données du système géospatial d'appréciation de la situation (SAGE) a été déployé dans neuf opérations de maintien de la paix, dont quatre l'utilisent déjà régulièrement pour signaler des incidents. En février 2024, un atelier organisé au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) a réuni des spécialistes de terrain et des membres du personnel du Siège afin d'encourager l'apprentissage entre missions et l'échange d'enseignements et de bonnes pratiques s'agissant de la collecte d'informations sur les incidents liés aux accords sur le statut des forces, ainsi que de la façon de prévenir ces problèmes et d'y réagir.

127. La MINUSCA a poursuivi les efforts déployés pour renforcer ses relations avec l'État hôte, notamment en organisant un séminaire avec le Gouvernement centrafricain après l'adoption de la résolution [2709 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, favorisant de la sorte une compréhension commune du mandat. Elle a également continué d'encourager le Gouvernement à traiter de manière proactive les violations potentielles de l'accord sur le statut des forces, en recourant systématiquement aux mécanismes établis. Au Soudan du Sud, la MINUSS a continué de faire l'objet de restrictions à la circulation. Dans certaines missions, les limitations imposées par les gouvernements hôtes en matière de déplacements, notamment aériens, sont restées un sujet de préoccupation, en raison de leurs retombées sur l'exécution des mandats et les évacuations sanitaires primaires.

C. Partenariats triangulaires aux fins de la prestation de formations et de la fourniture de matériel aux pays fournisseurs de contingents

128. Dans le cadre de son programme de partenariats triangulaires, le Département de l'appui opérationnel a continué d'organiser, à l'intention du personnel en tenue

présent en Afrique, en Asie du Sud-Est et dans les régions voisines, des formations spécialisées dans les domaines du génie et de la médecine, ainsi qu'au sujet de la synergie C4ISR et des technologies permettant d'assurer la sécurité des camps. En 2024, des formations au maniement de matériel lourd du génie ont eu lieu en Indonésie et au Kenya, et des cours sur la gestion des projets d'ingénierie et sur l'entretien du matériel lourd du génie ont été organisés, en Indonésie et au Brésil, respectivement. Par ailleurs, pour la première fois dans le cadre de ce programme, une formation à la sensibilisation aux dangers des explosifs a été dispensée, en partenariat avec le Département des opérations de paix, ce qui a été l'occasion de tester une approche de formation transversale en lien avec la tenue de la formation au maniement de matériel lourd du génie au Kenya. Sept cours destinés aux auxiliaires sanitaires déployés dans les missions et formations de formateurs pour les assistants médicaux de terrain ont en outre été organisés en Ouganda et en ligne, en anglais et en français. L'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix a organisé un cours sur la participation des femmes, un cours sur les microsystèmes de drones aériens et un cours sur la plateforme Unite Aware. L'atelier annuel des parties prenantes du programme de partenariats triangulaires s'est tenu en juillet 2024 et a permis à des participants du système des Nations Unies et des pays fournisseurs de contingents, ainsi qu'à des contributeurs financiers et des prestataires de formation, de partager leur point de vue concernant la trajectoire suivie par le programme.

X. Conduite du personnel de maintien de la paix et des opérations de maintien de la paix

A. Conduite du personnel de maintien de la paix

1. Déontologie et discipline

129. Afin que les efforts déployés pour prévenir les comportements répréhensibles, amener les auteurs de fautes à répondre de leurs actes et soutenir et aider les victimes d'actes répréhensibles portent leurs fruits, il est essentiel que le Secrétariat et les États Membres coopèrent.

130. Les personnes sélectionnées par les États Membres pour participer aux missions de maintien de la paix doivent respecter les normes de conduite les plus strictes et opérer dans le cadre d'une structure de commandement et de contrôle efficace. Elles doivent avoir reçu une formation exhaustive sur le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et sur la responsabilité incombant aux titulaires de postes de commandement de surveiller et de contrôler le comportement de leur personnel. Le Secrétariat a développé de nouvelles initiatives en matière de formation et de sensibilisation audit code, mais il importe que les États Membres veillent à harmoniser les définitions de certaines formes de conduite répréhensible, comme le harcèlement sexuel.

131. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continue de vérifier les antécédents de tous les membres du personnel devant être déployés par des États Membres ou recrutés par l'ONU, en procédant à des comparaisons avec les données qui figurent dans le Système de suivi de la gestion des dossiers, afin de s'assurer qu'aucune de ces personnes n'a commis de faute par le passé. Pour ce faire, il a notamment recours à la base de données Clear Check, dans laquelle sont enregistrés les renseignements concernant les faits avérés d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel. Le redéploiement ou le recrutement de personnes présentant de tels antécédents est inacceptable. Les mesures adoptées par les États Membres pour prévenir les comportements répréhensibles et amener les auteurs de fautes à répondre de leurs actes sont également prises en considération

dans le cadre de l'évaluation de la performance, y compris pour décider de possibles déploiements futurs.

132. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a terminé de réviser les outils de gestion des risques de faute professionnelle et d'exploitation et atteintes sexuelles à l'usage des opérations de maintien de la paix. Dans le cadre de ces révisions, l'accent a été mis sur la nécessité d'adopter une approche intégrée et adaptée et de renforcer l'utilisation des données et l'analyse des tendances afin d'améliorer la prise de décision. La nouvelle version de ces directives sera également disponible dans une interface numérique dynamique, qui comprendra un outil numérique de visite d'évaluation des risques.

133. Pendant la période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, 114 allégations d'exploitation et atteintes sexuelles ont été signalées, soit une augmentation de 18 % par rapport à la période précédente (96 allégations). Sur la même période, il a été fait état de 552 allégations d'autres types de faute, dont des fautes graves, soit une diminution de 22 % par rapport à la période précédente.

134. En 2023, le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles a continué de servir à l'exécution de projets dans différents pays, notamment en Haïti et au Soudan du Sud. Des demandes visant l'utilisation du fonds à des fins de renforcement de l'assistance apportée aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ont par ailleurs été formulées. Toutefois, les ressources financières du fonds étant limitées, les demandes de soutien sont traitées au cas par cas et non dans le cadre d'un cycle annuel de propositions, une situation qui se poursuivra jusqu'au versement de contributions volontaires supplémentaires.

2. Procédure d'approbation des futurs membres du personnel

135. Le Département des opérations de paix n'entend sélectionner que des personnes qualifiées aux postes de haut fonctionnaire et d'expert militaire ou policier en mission. Tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent certifier que les membres de personnel qu'ils prévoient de déployer n'ont pas participé à des infractions pénales, n'ont pas été condamnés et ne font actuellement l'objet d'aucune enquête ou poursuite pour infraction pénale, fraude, corruption ou toute violation du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire. Ils doivent également attester n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle l'un ou l'autre de leurs candidats aurait été impliqué, du fait de quelque action ou omission de sa part, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire. Les personnes candidates à des postes de policier ou des postes militaires sont par ailleurs tenues de joindre à leur dossier de candidature une déclaration dans laquelle elles attestent n'entrer dans aucune des catégories ci-dessus. Le Secrétariat peut en outre décider de recueillir et d'examiner en amont des informations supplémentaires sur les candidates et candidats, y compris à des postes ou emplois civils, ce qu'il fait de manière systématique pour tous les candidates et candidats à des postes de haut niveau. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre d'une approche visant à empêcher systématiquement tout membre des contingents et des unités de police ayant commis des violations des droits humains de participer à des opérations de paix. Des plans d'action pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ont également été élaborés de manière proactive, en collaboration avec certains États Membres. Ces plans d'action comprennent des mesures ciblées visant à mieux prévenir les cas de faute grave à l'avenir.

B. Conduite des opérations de maintien de la paix

1. Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et mise en avant des droits et de la dignité des victimes

136. L'exploitation et les atteintes sexuelles compromettent la crédibilité des travaux et des objectifs de l'ONU et représentent une trahison de la confiance accordée à l'Organisation par les communautés bénéficiaires. Alors que l'Organisation continue d'accroître le soutien apporté aux victimes de ces actes, il est essentiel que la mise en œuvre de mesures proactives de prévention et l'application du principe de responsabilité demeurent au cœur des efforts déployés. Le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, en collaboration avec le Département des opérations de paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et la Défenseuse des droits des victimes, a soutenu les efforts déployés afin de concrétiser l'application de mesures de protection, dans le cadre notamment de visites d'évaluation conjointes, de sessions de renforcement des capacités et de visites dans les centres de formation nationaux des contingents ou du personnel de police, ainsi qu'en entretenant avec les États Membres et les dirigeants un dialogue constructif visant à encourager l'élargissement des mesures de prévention et de riposte. Des efforts sont également déployés en coopération avec les États Membres pour renforcer les mesures d'application du principe de responsabilité, combler les lacunes en matière de performance et de législation, garantir que le personnel soit prêt à partir en mission, promouvoir une justice axée sur les victimes, améliorer la transparence et veiller à ce que le non-respect des règles entraîne des conséquences.

137. Les efforts visant à renforcer et à institutionnaliser la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles, dans le cadre d'une approche axée sur les victimes, continuent de progresser dans l'ensemble du système des Nations Unies. La Défenseuse des droits des victimes a poursuivi sa collaboration avec le Département des opérations de paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Comité permanent interorganisations, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Visant l'élaboration de politiques et de services qui placent les victimes au centre de l'action menée pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, cette collaboration a notamment conduit à l'approbation de la Déclaration sur les droits des victimes, dans laquelle sont définis les droits des victimes de faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté.

138. La Défenseuse des droits des victimes a accompagné le Coordonnateur spécial et des membres du personnel du Bureau de l'administration de la justice dans le cadre de la toute première visite effectuée par des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies auprès d'une mission sur le terrain, à savoir la MINUSS. Cette visite visait à familiariser les juges avec les difficultés et les vulnérabilités touchant la population locale, ainsi qu'à leur faire prendre davantage conscience de l'importance de protéger les communautés contre les préjudices, de veiller au respect des droits des victimes et de répondre aux besoins de celles-ci, et de garantir des conditions de travail décentes aux fonctionnaires des Nations Unies et aux membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire déployés auprès de missions.

139. Les spécialistes hors classe des droits des victimes à la MINUSCA, à la MONUSCO et à la MINUSS ont continué de veiller à ce que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles bénéficient d'une assistance médicale, psychosociale, juridique et autre, ainsi que d'un appui au règlement des demandes de

reconnaissance de paternité et de pension alimentaire. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes collabore avec le Bureau du Coordonnateur spécial, le Département des opérations de paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin d'élaborer une stratégie de gestion des risques et des cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans le contexte des périodes de transition et de réduction des effectifs des opérations de paix, ainsi qu'après la fermeture de celles-ci, l'objectif étant notamment de garantir la fourniture d'une assistance continue pendant et après le retrait des missions, ainsi que de répondre aux besoins des enfants nés d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

140. Avec l'appui du Coordonnateur spécial et du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, la Défenseuse des droits des victimes et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continuent de s'occuper du règlement des demandes de reconnaissance de paternité non traitées avec les États Membres qui ont fourni du personnel en tenue aux opérations de paix, dont certains ont adopté des mesures telles que la réalisation de tests ADN sur les membres du personnel susceptibles d'avoir engendré des enfants à la suite d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

141. L'équipe spéciale de haut niveau du Secrétariat chargée de traiter les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire qui concernent des membres du personnel des opérations de paix des Nations Unies poursuit ses travaux en vue de faciliter la présentation et le règlement des demandes et continue de collaborer avec les États Membres pour renforcer l'action collective dans ce domaine, y compris s'agissant du traitement des demandes de reconnaissance de paternité en suspens.

142. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes continue de travailler avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour apporter une assistance et un soutien adéquats aux victimes d'actes commis par des membres de forces autres que celles des Nations Unies agissant sous mandat du Conseil de sécurité.

143. On trouvera dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des informations supplémentaires sur les mesures ciblées adoptées pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le contexte des opérations de paix.

2. Politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

144. L'ONU a continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui à des forces de sécurité non onusiennes, notamment dans les pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix. La mise en œuvre de cette politique repose entre autres sur l'analyse des contextes entourant la fourniture d'un soutien par l'ONU, à des fins de recensement des risques et d'élaboration de mesures de prévention et d'atténuation de ceux-ci en coopération avec les forces de sécurité non onusiennes concernées et les gouvernements hôtes. Il en est notamment fait usage dans des situations où interviennent des forces de sécurité régionales et bilatérales, l'objectif étant de garantir que l'appui fourni par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes contribue au respect des droits humains et à l'application du principe de responsabilité par les forces en question et, partant, encourage la promotion et la protection des droits humains de la population locale. Se servant de cette politique pour soutenir la lutte contre l'impunité, la MONUSCO a mis en place des comités de suivi locaux et intensifié ses activités de plaidoyer pour l'adoption de mesures d'application du principe de responsabilité auprès des dirigeantes et dirigeants de l'armée et de la police. La Mission a en outre procédé à des évaluations des risques au regard de la politique pour préparer ses activités de

retrait, s'agissant notamment de la fermeture des bases du Sud-Kivu et de leur transfert au Gouvernement. En République centrafricaine, la MINUSCA a continué d'appliquer la politique en procédant à des évaluations des risques et en sélectionnant les bénéficiaires de chaque activité de formation dans le cadre de son soutien au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité nationales en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs. Au Soudan du Sud, la MINUSS a élaboré des lignes directrices pour garantir une mise en œuvre efficace et ciblée de la politique, en vue de renforcer les capacités du pays et de promouvoir la traduction en justice des auteurs de violations des droits humains. Il est essentiel que les États Membres demeurent résolus à faire appliquer la politique, notamment dans les contextes de transition des missions des Nations Unies.

3. Gestion de l'environnement

145. Dans le cadre de la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2017-2023), les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont considérablement réduit les risques et amélioré les performances en matière de gestion de l'environnement, au regard de 12 indicateurs clefs de performance. Afin d'assurer la continuité des efforts une fois terminée la période initiale de la stratégie, en juin 2023, et de donner suite à une demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/274](#), en février 2024, un document intitulé « The way forward: environment strategy for peace operations 2023–2030 » [Aller de l'avant : stratégie environnementale pour les opérations de paix (2023-2030)] a été communiqué aux États Membres à l'issue de consultations approfondies avec les parties prenantes. Cet instrument, qui demeure axé sur la fourniture d'un soutien au titre de cinq piliers opérationnels, fait la part belle aux thèmes de la responsabilité, de l'ambition et de l'empreinte laissée par les missions. Nouveauté de cette stratégie, il est désormais possible pour les missions de se fixer des objectifs de résultats, lesquels sont soumis à l'examen des États Membres dans le cadre du processus budgétaire. Un modèle de définition des objectifs a été mis à l'essai à la MINUSCA et à la FISNUA à l'occasion de l'établissement du projet de budget pour l'exercice 2024/25 et sera prochainement déployé dans d'autres opérations. La consommation énergétique des missions et le passage à des énergies renouvelables constituent des objets d'ambition constants. Diverses approches sont mises en œuvre pour progresser sur cette voie, telles que la conclusion d'accords d'achat d'électricité lorsque cela est possible (sur la base de pactes pour l'énergie), ainsi que l'élaboration de contrats-cadres mondiaux et la fourniture d'un soutien aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à des fins de planification et de réalisation d'investissements dans le domaine. Un contrat global « clef en main » a été élaboré pour soutenir les missions dans l'externalisation des activités de conception, d'installation, d'exploitation et de maintenance des projets des Nations Unies en matière d'énergie renouvelable. Le Secrétariat continue de développer à l'intention des soldates et soldats de la paix des supports de formation spécialisés visant à renforcer les pratiques écologiques à tous les niveaux, notamment pour ce qui est de laisser une empreinte positive et en ce qui concerne les coordonnatrices et coordonnateurs militaires et policiers.

XI. Observations

146. Durant la période considérée, le personnel de maintien de la paix des Nations Unies a continué de démontrer son engagement résolu en faveur de la paix et de la sécurité mondiales en s'acquittant des tâches qui lui avaient été confiées, et ce malgré les graves menaces et défis interdépendants rencontrés, dans des circonstances de plus en plus compliquées. Dans diverses régions, du Moyen-Orient à l'Europe en passant par l'Afrique, les soldates et soldats de la paix sont restés à l'avant-garde des efforts

déployés pour soutenir les processus de paix, protéger les civils et préserver les cessez-le-feu.

147. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué de progresser et de s'adapter pour répondre à l'évolution rapide des menaces pesant sur la paix et la sécurité dans le monde. Cependant, les conflits actuels sont d'autant plus complexes qu'ils s'accompagnent d'une imbrication de problèmes, ayant trait notamment aux tensions géopolitiques, aux luttes internes alimentées par des acteurs étatiques et des groupes armés non étatiques, à la criminalité transnationale organisée, au terrorisme ou encore à la militarisation des avancées technologiques. La nature changeante des conflits entraîne de nouveaux défis en matière de maintien de la paix.

148. L'initiative Action pour le maintien de la paix et la stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus représentent des outils cohérents aux fins du renforcement de l'efficacité et de l'incidence des activités de maintien de la paix. Depuis le lancement de l'initiative, en 2018, des progrès notables ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire. Bien que le Secrétariat demeure fermement déterminé à renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sa marge d'action à lui seul est limitée.

149. Au fond, le maintien de la paix reste une entreprise politique qui exige le soutien unifié et inébranlable de tous les États Membres. Dans ce contexte, il est indispensable que les parties renouvellent et renforcent leur engagement en faveur de la réussite des efforts de maintien de la paix et des processus politiques qu'ils sont censés appuyer. Les engagements très forts pris à un haut niveau lors de la Conférence ministérielle des Nations Unies de 2023 sur le maintien de la paix, tenue au Ghana, et, plus récemment, lors du débat public du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix du 9 septembre 2024, au cours duquel 72 délégations ont pris la parole, notamment pour exprimer, dans de nombreux cas, leur ferme soutien aux opérations de maintien de la paix en tant qu'outils essentiels aux fins de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, sont encourageants.

150. Les résultats du tout récent Sommet de l'avenir témoignent de l'engagement résolu des États Membres en faveur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais révèlent également que celles-ci doivent être continuellement adaptées. Le Pacte pour l'avenir met en évidence la nécessité de veiller à ce que les opérations de paix soient encadrées et guidées par des stratégies politiques, et à ce que leurs mandats demeurent réalistes et réalisables et leurs plans de transition viables. Les États Membres m'y ont par ailleurs demandé d'entreprendre une étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies, en tenant compte des enseignements tirés des processus de réforme antérieurs et en cours, et de leur soumettre pour examen des recommandations stratégiques et pragmatiques, une requête à laquelle j'ai l'intention de donner suite rapidement.

151. La Conférence ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Berlin, offrira aux États Membres une occasion unique de réfléchir aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de se projeter dans l'avenir. J'invite instamment tous les membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix à y participer activement et à veiller au succès de cette rencontre, réaffirmant ainsi leur détermination collective à faire en sorte que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent un outil efficace au service de la paix dans un monde de plus en plus complexe.

152. J'exprime mon plus profond respect et mon admiration aux braves soldats et soldats de la paix qui ont démontré leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde, et rends hommage à celles et ceux qui ont sacrifié leur vie ou enduré de longues souffrances pour cette cause. Le dévouement et la bravoure de ces personnes sont inestimables et celles-ci ne seront jamais oubliées.